



**PARLEMENT  
DE LA RÉGION DE  
BRUXELLES-CAPITALE**

—

**Compte rendu intégral  
des interpellations et  
des questions orales**

—

**Commission de l'environnement,  
de la conservation de la nature,  
de la politique de l'eau et de l'énergie**

—

**RÉUNION DU  
MARDI 23 FÉVRIER 2010**

—

**BRUSSELS  
HOOFDSTEDELIJK  
PARLEMENT**

—

**Integraal verslag  
van de interpellaties en  
mondelijke vragen**

—

**Commissie voor leefmilieu,  
natuurbehoud,  
waterbeleid en energie**

—

**VERGADERING VAN  
DINSDAG 23 FEBRUARI 2010**

—

---

Le **Compte rendu intégral** contient le texte intégral des discours dans la langue originale. Ce texte a été approuvé par les orateurs. Les traductions - *imprimées en italique* - sont publiées sous la responsabilité du service des comptes rendus. Pour les interventions longues, la traduction est un résumé.

Het **Integraal verslag** bevat de integrale tekst van de redevoeringen in de oorspronkelijke taal. Deze tekst werd goedgekeurd door de sprekers. De vertaling - *cursief gedrukt* - verschijnt onder de verantwoordelijkheid van de dienst verslaggeving. Van lange uiteenzettingen is de vertaling een samenvatting.

<b>SOMMAIRE</b>		<b>INHOUD</b>	
ORDRE DES TRAVAUX	4	ORDE VAN DE WERKZAAMHEDEN	4
INTERPELLATIONS	4	INTERPELLATIES	4
- de M. Didier Gosuin	4	- van de heer Didier Gosuin	4
à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de l'Environnement, de l'Énergie et de la Politique de l'eau, de la Rénovation urbaine, de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente et du Logement,		tot mevrouw Evelyne Huytebroeck, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu, Energie en Waterbeleid, Stadsvernieuwing, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp en Huisvesting,	
concernant "les actions et décisions judiciaires relatives à la station d'épuration de Bruxelles-Nord".		betreffende "rechtsvorderingen en gerechtelijke beslissingen betreffende de waterzuiveringsinstallatie Brussel-Noord".	
Interpellation jointe de M. André du Bus de Warnaffe,	4	Toegevoegde interpellatie van de heer du Bus de Warnaffe,	4
concernant "le climat relationnel entre les institutions régionales et Aquiris".		betreffende "de relaties tussen de gewestelijke instellingen en Aquiris".	
<i>Discussion conjointe – Orateurs : Mme Evelyne Huytebroeck, ministre, M. Philippe Debry, président du conseil d'administration de la SBGE, M. Jean-Pol Rosière, directeur général de la SBGE, M. Didier Gosuin, M. André du Bus de Warnaffe.</i>	18	<i>Samengevoegde bespreking – Sprekers : mevrouw Evelyne Huytebroeck, minister, de heer Philippe Debry, voorzitter van de raad van bestuur van de BMWB, de heer Jean-Pol Rosière, directeur-generaal van de BMWB, de heer Didier Gosuin, de heer André du Bus de Warnaffe.</i>	18
<i>Ordres du jour – Dépôt</i>	44	<i>Moties - Indiening</i>	44

*Présidence : M. Hervé Doyen, président.  
Voorzitterschap: de heer Hervé Doyen, voorzitter.*

## ORDRE DES TRAVAUX

**M. le président.-** La commission décide d'inscrire à son ordre du jour l'interpellation de M. Didier Gosuin concernant "les actions et décisions judiciaires relatives à la station d'épuration de Bruxelles-Nord" et l'interpellation jointe de M. André du Bus de Warnaffe concernant "le climat relationnel entre les institutions régionales et Aquiris".

## INTERPELLATIONS

**M. le président.-** L'ordre du jour appelle les interpellations.

### INTERPELLATION DE M. DIDIER GOSUIN

À MME EVELYNE HUYTEBROECK,  
MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE  
LA RÉGION DE BRUXELLES-  
CAPITALE, CHARGÉE DE L'ENVIRON-  
NEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA  
POLITIQUE DE L'EAU, DE LA  
RÉNOVATION URBAINE, DE LA  
LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET  
L'AIDE MÉDICALE URGENTE ET DU  
LOGEMENT,

concernant "les actions et décisions  
judiciaires relatives à la station  
d'épuration de Bruxelles-Nord".

### INTERPELLATION JOINTE DE M. ANDRÉ du BUS de WARNAFFE,

concernant "le climat relationnel entre les  
institutions régionales et Aquiris".

## ORDE VAN DE WERKZAAMHEDEN

**De voorzitter.-** De commissie beslist om de interpellatie van de heer Gosuin betreffende "de rechtsvorderingen en gerechtelijke beslissingen betreffende de waterzuiveringsinstallatie Brussel-Noord" en de toegevoegde interpellatie van de heer André du Bus de Warnaffe betreffende "de relaties tussen de gewestelijke instellingen en Aquiris" op de agenda te zetten.

## INTERPELLATIES

**De voorzitter.-** Aan de orde zijn de interpellaties.

### INTERPELLATIE VAN DE HEER DIDIER GOSUIN

TOT MEVROUW EVELYNE  
HUYTEBROECK, MINISTER VAN DE  
BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RE-  
GERING, BELAST MET LEEFMILIEU,  
ENERGIE EN WATERBELEID,  
STADSVERNIEUWING, BRAND-  
BESTRIJDING EN DRINGENDE  
MEDISCHE HULP EN HUISVESTING,

betreffende "rechtsvorderingen en  
gerechtelijke beslissingen betreffende de  
waterzuiveringsinstallatie Brussel-Noord".

### TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER ANDRÉ du BUS de WARNAFFE

betreffende "de relaties tussen de  
gewestelijke instellingen en Aquiris".

**M. le président.-** La parole est à M. Gosuin.

**M. Didier Gosuin.-** En préambule à cette interpellation, M. le président, Mme la ministre, et à la différence de mes collègues, je ne vais pas vous remercier pour avoir eu accès à l'information. Je vous rappelle que nous avons enfin obtenu les documents, trois mois jour pour jour après l'arrêt pour un tiers de cette station, et que nous pouvons enfin exercer notre contrôle parlementaire, non pas sur un partenaire privé, mais sur un partenaire public, une institution créée par le parlement.

Je n'ai donc pas à dire merci pour avoir reçu tous les documents me permettant de faire mon travail de contrôle parlementaire, ce qui est un droit ! Je prends acte de ce que j'ai reçu ces documents, et c'est bien légitime.

Je ne reviendrai pas sur les problèmes de gravats, qui ont été évoqués dès octobre 2008 et ont suscité une réaction de l'IBGE en décembre 2009, c'est à dire 13 mois plus tard, par une mise en demeure de Vivaqua, de Bruxelles-Ville et d'Ixelles. Cela laisse supposer que l'IBGE n'était pas informé de ce problème de gravats ni des échanges de courriers qui ont eu lieu entre Aquiris et la SBGE, la SBGE et Vivaqua, ou encore entre la SBGE et Bruxelles-Ville ainsi qu'Ixelles.

Je ne reviendrai pas non plus sur les problèmes techniques d'effluents et d'ensablement, parce que comme je le dis depuis le début, et comme l'a également dit le juge, il convient d'appliquer le contrat existant, lequel prévoit qu'en cas de différend technique, un collège d'experts se met en place et que c'est seulement dans l'hypothèse où les parties ne s'entendent pas qu'il convient d'aller devant le juge. Or, depuis le début, l'autre partie, Aquiris, est demandeuse de ce collège d'experts.

Je souhaite savoir si le troisième expert a été désigné, et si donc le collège est aujourd'hui constitué et prêt à travailler. Je rappelle que, conformément au contrat, la décision de ce collège d'experts a valeur judiciaire, soit, en d'autres termes, que ce que disent les trois experts s'impose aux parties. Le jugement tout récent a rappelé que la SBGE se devait d'appliquer le contrat. Je ne reviendrai donc pas sur ces aspects.

Je ne reviendrai pas non plus sur les raisons qui ont mené à arrêter une unité de désablement. Ce

**De voorzitter.-** De heer Gosuin heeft het woord.

**De heer Didier Gosuin (in het Frans).-** *Ik betreur dat wij pas drie maanden na de gedeeltelijke sluiting van het waterzuiveringsstation de nodige informatie hebben ontvangen om onze parlementaire controle te kunnen uitoefenen op een openbare instelling die door het parlement is opgericht. We zijn de minister geen dank verschuldigd voor de documenten die we hebben gekregen, het is niet meer dan normaal dat het parlement zijn controlerende functie kan uitoefenen.*

*Ik zal niet terugkomen op de problemen met het puin, die al in oktober 2008 werden gemeld. Leefmilieu Brussel heeft pas 13 maanden later, namelijk in december 2009, gereageerd en Vivaqua, de Stad Brussel en Elsene in gebreke gesteld. Dat doet vermoeden dat Leefmilieu Brussel niet op de hoogte was van het probleem en van de briefwisseling tussen Aquiris, de BMWB, Vivaqua, de Stad Brussel en Elsene.*

*Ik zal evenmin terugkomen op het technisch geschil in verband met de grote hoeveelheden zand in het aangevoerde afvalwater. Het enige wat er moet gebeuren, is dat het contract wordt toegepast: in het geval van een technisch geschil hoort er een college van deskundigen te worden aangesteld. Aquiris heeft daar vanaf het begin om gevraagd. De rechter heeft onlangs precies hetzelfde geoordeeld en de BMWB opgedragen om dit college aan te stellen. Is dat inmiddels gebeurd? Volgens het contract is de beslissing van het college bindend voor de partijen.*

*Ik wens geen commentaar meer te geven op de redenen tot stopzetting van een ontzandingsinstallatie.*

*De respectievelijke verantwoordelijkheden van Aquiris en van de BMWB zullen later worden bepaald. In een eerste vonnis heeft de rechter bepaald dat de BMWB medeverantwoordelijkheid draagt en bijgevolg moest optreden.*

*Het doel van deze interpellatie is om de initiatieven van de minister en van de regering nader te bekijken. De minister heeft elders andere en sterkere verklaringen afgelegd dan hier.*

*Dat mag niet opnieuw gebeuren. De*

jeu du chat et de la souris entre la SBGE et Aquiris me semble particulièrement abscons.

Les responsabilités seront déterminées à l'avenir. On verra quelle est la part de responsabilité d'Aquiris et quelle est celle de la SBGE. J'ai en tous cas noté, à ce stade, que le premier jugement condamne au dépens la SBGE : le juge constate que la SBGE est coresponsable et que, comme co-partenaire, elle se devait d'intervenir.

Le propos de cette interpellation vise davantage à exercer le travail qui est le nôtre, à savoir à exercer un contrôle sur l'activité de la ministre et du gouvernement. Je constate que la ministre a dit un certain nombre de choses ici, et en a dit un certain nombre d'autres ailleurs. Généralement, elle a dit des choses plus intéressantes et plus fortes ailleurs qu'ici. Je le constate, et j'y reviendrai.

C'est interpellant, et il ne faudrait pas qu'à l'avenir ce type de procédé se répète, à savoir qu'en commission on serve de l'eau tiède et que dans la presse on serve de l'eau chaude. J'aimerais bien que, quand il y a un fait, le langage de la vérité soit d'abord tenu devant les parlementaires avant de l'être en d'autres enceintes.

Enfin, la question fondamentale qu'il faut se poser pour l'avenir me paraît être : quelle est la capacité de la SBGE de gérer et de suivre le contrat existant ? Quelle est sa capacité à assumer cette mission qui lui a été donnée ? Cela ne concerne pas seulement le dossier de la station nord, mais également d'autres dossiers similaires et aussi compliqués, comme la station sud ou les aléas que nous connaissons dans certains bassins d'orage, notamment à Flagey. Il s'agit de sa capacité, et surtout de notre capacité à contrôler cette institution publique.

"Oui, j'ai fait des erreurs." Voilà, Mme la ministre, ce que vous avez déclaré à la presse le 13 février dernier, premier samedi des vacances de Carnaval. Difficile d'être plus explicite. Face à ces déclarations, je dois vous avouer que je ne sais pas très bien s'il y a lieu de se réjouir, car enfin vous avouez les fautes de gestion, ou s'il faut plutôt s'inquiéter vu les décalages énormes, d'une part entre cette confession et les faits, et d'autre part entre cette déclaration et vos précédentes affirmations ici en commission.

*parlementsleden hebben recht op de waarheid.*

*Voor de toekomst is het belangrijk om te weten of de BMWB in staat is om toe te zien op de naleving van het contract. Dit is ook van belang voor andere dossiers, zoals het waterzuiveringsstation Brussel-Zuid en de problematiek van de stormbekkens, zoals Flagey.*

*Op 13 februari 2010 heeft de minister zelf in de media verklaard dat ze fouten heeft gemaakt. Ik weet niet of we blij moeten zijn dat ze dat toegeeft, of dat we ons zorgen moeten maken over het feit dat deze verklaring zo lang op zich heeft laten wachten.*

*Ik wil nog even de chronologie van de gebeurtenissen overlopen. Het zuiveringsstation werd op 8 december 2009 volledig stilgelegd, na een gedeeltelijke stopzetting op 25 november. Op 11 december hebt u geweigerd een dringende vraag hierover te beantwoorden. Op 13 december bent u, ondanks een negatief advies, naar Kopenhagen vertrokken.*

*Op vraag van de leden van deze commissie bent u naar Brussel teruggekeerd en hebt u op 17 december 2009 een aantal vragen beantwoord. Deze commissie heeft ondertussen reeds verschillende keren vergaderd en het eerste incident ligt nu drie maanden achter ons.*

*In de commissievergadering van 17 december 2009 ontkende u dat de regering fouten had gemaakt. U gaf enkel toe dat de communicatie beter had gekund. Welnu, u zult moeten toegeven dat u op 13 februari jongstleden andere taal sprak.*

*De MR vindt dat u wel degelijk fouten hebt gemaakt, en ze zijn niet beperkt tot een gebrekkige communicatie.*

*Ten eerste gingen de vertegenwoordigers van de regering niet naar de vergaderingen van de raad van bestuur van Aquiris.*

*Er was ook een gebrek aan openheid. Het parlement heeft drie maanden moeten wachten om bepaalde documenten in te kijken. De BMWB heeft geprobeerd om een absurd strenge procedure op te dringen voor de raadpleging van de verslagen, maar de documenten die ik eind december al openbaar had gemaakt, en waarvoor ik op de*

Rappelons brièvement la chronologie des événements. La station a été mise totalement à l'arrêt le 8 décembre, après un arrêt partiel le 25 novembre. Vous refusez ensuite de répondre à une question d'actualité le 11 décembre. Vous partez le 13 à Copenhague, contre l'avis d'une majorité d'acteurs du dossier, qui considèrent que votre place est à Bruxelles.

A la demande des membres de cette commission, vous revenez à Bruxelles et, le 17 décembre, vous répondez à une partie de nos questions. Notre commission s'est réunie plusieurs fois depuis, et nous sommes déjà à trois mois du premier événement.

Lors de la commission du 17 décembre 2009, vous avez commencé votre intervention en disant : "Comme je l'ai dit au gouvernement, je n'estime pas qu'il y ait eu un problème de gestion publique ou d'inertie de ma part. Je réfute totalement cette accusation. En revanche, j'admets qu'il y ait eu un problème de communication et surtout de communication publique." Vous admettez que cela tranche avec vos déclarations du 13 février dernier.

Le groupe MR a estimé, lui, qu'il y a bien eu des fautes de gestion et qu'il n'était pas correct de simplement résumer vos erreurs à un manque de communication.

Nous en avons fait la démonstration en basant notre analyse uniquement sur des faits, que je rappelle brièvement :

- politique de la chaise vide des administrateurs régionaux et de l'observateur de la ministre.
- manque total de transparence dans les pièces communiquées aux parlementaires dans le feu de l'action. Il a fallu attendre trois mois ! Je constate finalement qu'aucun document n'a été transmis à huis clos - on le voit encore avec la profusion de consultations juridiques, même si la SBGE a tenté d'imposer une procédure surréaliste de consultation de ses procès-verbaux sans possibilité de prise de notes et que les documents que j'ai rendus publics fin décembre et pour lesquels on m'avait adressé un doigt vengeur ont finalement été diffusés sans aucune restriction. Celles et ceux qui avaient exprimé quelques états d'âme sur l'opportunité de rendre public l'ensemble de ces

*vingers werd getikt, werden uiteindelijk zonder enige beperking wereldkundig gemaakt.*

*Mevrouw Huytebroeck, u stelde verschillende keren dat u de stillegging onmogelijk kon zien aankomen, maar Leefmilieu Brussel wees al op dit gevaar in een brief van 12 augustus, en ook in het verslag van de raad van bestuur van Aquiris van 22 september wordt deze mogelijkheid meermaals aangehaald.*

*U bent blijven weigeren om uw fouten en die van de BMWB te erkennen, hoewel de BMWB blijkt heeft gegeven van amateurisme en medeverantwoordelijk is voor de vervuiling.*

*Later kwam er dan toch een mea culpa. U gaf toe dat u al vanaf Pasen 2009 had moeten ingrijpen, toen het conflict tussen de BMWB en Aquiris escaleerde. Nochtans verklaarde u eerder in deze commissie dat u nergens uit kon afleiden dat het conflict zozeer uit de hand zou lopen.*

*Verder biechte u op dat u de politieke omvang van het conflict niet goed hebt ingeschat en te laat hebt gereageerd. Als u de zaken mocht overdoen, zou u minder snel in de bres zijn gesprongen voor bepaalde gewestelijke instanties.*

*U hebt eindelijk, na drie maanden, toegegeven dat onze kritiek terecht was, mevrouw de minister! Die al te late schuldbekentenis doet uw geloofwaardigheid weinig goed. U hebt ons ontgoocheld.*

*Die openlijke mea culpa was overigens onvermijdelijk aangezien de rechtbank heeft gewezen op de verantwoordelijkheid van de BMWB. De BMWB had de contractuele bepalingen moeten toepassen en een deskundigencollege moeten samenstellen om het conflict op te lossen.*

*In een publiek-private samenwerking moeten de partners even sterk zijn. In dit geval was de overheidspartner helaas niet sterk genoeg.*

*Het verheugt mij dat de PS-fractie een voorstel van ordonnantie over de publiek-private samenwerking zal indienen. Vijf jaar geleden heb ik al een voorstel van ordonnantie in die zin ingediend, maar de meerderheid heeft geweigerd om die tekst te bespreken in de vorige legislatuur.*

documents sont , je suppose, rassurés.

- contre-vérité de la ministre, qui nous a déclaré à plusieurs reprises que l'arrêt de la station était imprévisible. Ces propos sont en contradiction tant avec le courrier de l'IBGE du 12 août, qui s'inquiète "des mesures à prendre pour éviter la mise hors service temporaire de la station", qu'avec le procès-verbal du conseil d'administration d'Aquiris du 22 septembre, où le scénario de fermeture des installations est évoqué à trois reprises.

Au fil des commissions, la ministre s'est acharnée à défendre une position inflexible, qui visait à refuser d'admettre ses erreurs, d'une part, et à exagérément couvrir la SBGE, d'autre part, alors que cette dernière a fait preuve d'un grand amateurisme et peut être jugée totalement coresponsable de la pollution engendrée par la fermeture de la station.

Puis soudainement, avant de s'envoler pour des vacances au Mexique, la ministre confesse : "dès Pâques 2009, j'aurais dû intervenir. Voyant que le conflit entre la SBGE et Aquiris s'aggravait, qu'il y avait des incompatibilités entre personnes, j'aurais dû agir". La ministre confirme ainsi que, dès le mois d'avril 2009, soit neuf mois avant la fermeture de la station, elle aurait dû intervenir, tant le conflit entre la SBGE et Aquiris dégénérait. Comment, après cette déclaration, apprécier les propos de la ministre dans cette commission, où elle a martelé ne disposer d'aucun élément pouvant laisser penser que le conflit allait dégénérer ?

Dans sa confession médiatique, la ministre poursuit : "quand la crise a éclaté en décembre, je n'ai pas perçu la dimension politique, j'ai réagi avec retard. Cela m'a été fatal et, si c'était à refaire, j'endosserais sans doute moins vite la défense des acteurs régionaux." La ministre n'a donc pas anticipé, n'a pas agi à temps pour régler un conflit dont elle avait connaissance, n'a pas perçu la dimension politique d'une pollution grave de la Senne et a laissé la bride sur le cou de son enfant, la SBGE. Cqfd !

Vous avez enfin reconnu la pertinence de toutes les critiques que nous vous avons formulées, Mme la ministre ! Il aura fallu attendre trois mois pour en arriver là. Les commissaires apprécieront désormais votre crédibilité ministérielle à la

*Daarom heb ik het voorstel opnieuw ingediend.*

*Deze tekst is gebaseerd is op de Europese rechtspraak en de wetgeving in het Vlaams Gewest, waar de overheid de nodige middelen wordt aangereikt om de privépartner te controleren. Misschien kunt u mijn voorstel medeondertekenen, zodat wij eindelijk vooruitgang kunnen boeken in dit dossier.*

*Als wij die tekst hadden aangenomen, zoals het Rekenhof had gevraagd in zijn tweede rapport, zou er een permanente controle zijn geweest en hadden wij de huidige situatie kunnen voorkomen.*

*U geeft dus toe dat u al te vlug de verdediging van de gewestelijke instanties hebt opgenomen. U hebt zelf de BMWB gecreëerd en de raad van bestuur wordt voorgezeten door iemand van ECOLO. De BMWB heeft ontegensprekelijk fouten gemaakt. Dat blijkt uit de documenten waarover we beschikken.*

*Tussen 16 juni en 9 december heeft niemand van de BMWB het zuiveringsstation bezocht en hebben er ook geen vergaderingen, inspecties of telefoongesprekken plaatsgevonden, zo blijkt uit de notulen van de raad van bestuur van Aquiris van 22 december 2009, die mede werden goedgekeurd door de gewestelijke bestuurders. Nochtans was de BMWB van meet af aan op de hoogte van de problemen met het afvalwater. Vindt u dat aanvaardbaar?*

*Terwijl de notulen van Aquiris zeer gedetailleerd zijn, staat er in die van de raad van bestuur van de BMWB weinig te lezen. Ze bevatten geen enkele beslissing.*

*Op 13 maart 2009 vraagt de raad van bestuur van Aquiris aan de BMWB om een procedure op te stellen voor de kwaliteitscontrole van het afvalwater en om het probleem van de verzanding te onderzoeken. Dit is een bijkomend bewijs dat de kern van het dispuut al vele maanden bekend was.*

*Al op 5 februari 2009 heeft Aquiris problemen met de werking van het station gemeld, onder meer dat er te veel zand werd aangevoerd. Dat staat in de notulen van de BMWB van 24 april 2009. De BMWB wist dat de verzanding de normale werking van het zuiveringsstation onmogelijk maakte, dat staat klaar en duidelijk in de notulen.*

hauteur de cette reconnaissance tardive. Vous n'avez pas été à la hauteur de nos espérances, et si un autre ministre avait été à votre place et avait agi différemment, nous n'aurions sans doute pas connu cette crise politique et écologique. Dont acte !

Malgré cette reconnaissance publique de vos erreurs et de vos manquements, je ne vous féliciterai pas, Mme la ministre, parce que cette franchise tardive était inévitable, notamment depuis le jugement qui a confirmé la responsabilité de la SBGE, qui n'a jamais activé les clauses du contrat permettant de résoudre le conflit, notamment par la désignation d'experts.

Dans un partenariat public-privé, il faut des partenaires à égalité de force. En d'autres termes, il est indispensable d'avoir un partenaire public fort. Ce ne fut pas le cas. Ce n'est toujours pas le cas, et c'est dommageable pour notre Région.

Je me réjouis d'entendre que le groupe PS va déposer une proposition d'ordonnance pour légiférer en matière de partenariat public-privé. Je signale simplement à ma collègue que j'ai fait cela il y a déjà cinq ans, que la majorité a refusé de traiter ce texte sous la précédente législature, et que depuis le début de cette législature, j'ai redéposé cette proposition.

Il ne s'agit pas d'un texte novateur, puisqu'il s'inspire de toute la littérature jurisprudentielle européenne et qu'il est notamment calqué sur le texte législatif existant en Région flamande, lequel permet aux pouvoirs publics d'être armés et de contrôler efficacement le partenaire privé. Si vous le souhaitez, je soumettrai cette proposition à votre signature de façon à ce qu'on puisse enfin avancer dans ce dossier.

En effet, si on avait voté ce texte, comme le demande la Cour des comptes dans son deuxième rapport et comme nous le constatons aujourd'hui, il y aurait eu des unités de contrôle permanent qui auraient évité la situation dans laquelle nous sommes.

Nous y reviendrons, et nous ferons alors plus largement connaissance de ce texte et de son vécu en d'autres terres que les terres bruxelloises, notamment en Région flamande et dans d'autres pays européens. Alors, nous verrons qu'il serait temps et utile que cette majorité se dote enfin d'un

*De notulen van de BMWB van 3 juli 2009 preciseren dat bij een controle werd vastgesteld dat zand en afval zich opstapelden in de vergaarbak.*

*Hoewel het station toen al tien dagen voor een derde gesloten was, wordt hier niet naar verwezen in de notulen van de BMWB van 4 december. Blijkbaar heeft de maatschappij er zelfs niet over gesproken.*

*Bovendien ontvingen de voorzitter van de BMWB, de minister en Leefmilieu Brussel twee dagen voordien een brief van Aquiris, dat om een dringende vergadering vroeg. Die brief kwam evenmin ter sprake op de vergadering van 4 december.*

*Dat is bijzonder verontrustend...*

*(Rumoer)*

*Een van de collectoren was al tien dagen afgesloten, maar daar is geen woord van terug te vinden in het verslag.*

*De raad van bestuur van de BMWB werd niet ingelicht over de brief van 2 december. De voorzitter schreef dat hij van de raad van bestuur geen opdracht had gekregen om overleg te plegen met Aquiris. Het verslag van 4 december is uitermate beknopt. Er wordt met geen woord gerept over het feit dat een van de drie hoofdleidingen naar het zuiveringsstation al was afgesloten en dat het zuiveringsstation helemaal dreigde te worden stilgelegd.*

*Op 14 december 2009, toen de milieucrisis volop aan de gang was, duurde de vergadering van de raad van bestuur amper 50 minuten. Wat de controlebezoeken betreft, werden er slechts twee beslissingen genomen: er zou contact worden gelegd met de advocaten van de BMWB om een stand van zaken te maken en de verdere planning zou worden besproken.*

*Het waterzuiveringsstation werd al op 8 december gesloten. Waarom moest de raad van bestuur van de BMWB expliciet beslissen om de controles voort te zetten, terwijl dat net een van de basisopdrachten is?*

*In het verslag van de vergadering van 8 januari*

texte législatif pour encadrer les partenariats public-privé.

Aujourd'hui, en déclarant avoir trop vite endossé la défense des acteurs régionaux, Mme la ministre, vous rejoignez nos critiques sur la faiblesse du partenaire public. La SBGE est un peu votre "chose". Vous avez en effet créé cet organisme, dont le conseil d'administration est présidé par un membre ECOLO. Or, la SBGE a indéniablement commis des fautes. Le contenu des documents en notre possession le démontre.

A la lecture du procès-verbal du conseil d'administration d'Aquiris du 22 décembre 2009, lequel a d'ailleurs été approuvé par les administrateurs régionaux et ceux de la SBGE, il s'avère qu'entre le 16 juin et le 9 décembre 2009, aucun représentant de la SBGE ne s'est manifesté sur le site de la station nord, aucune réunion n'a eu lieu, aucune inspection ni appel téléphonique n'ont été effectués, alors que la SBGE avait été saisie en temps réel des problèmes survenus au niveau des effluents. Estimez-vous cette situation acceptable ?

A la lecture des procès-verbaux du conseil d'administration de la SBGE, il ressort combien leur manque de contenu s'avère flagrant. Alors que les procès-verbaux d'Aquiris, qui nous ont été librement transmis, dépourvus de notes d'avocats, sont fouillés et détaillés, ceux de la SBGE sont lacunaires et ne contiennent aucune décision.

Certains éléments retiennent plus particulièrement notre attention.

Le 13 mars 2009, le conseil d'administration d'Aquiris s'inquiète et demande à la SBGE de mettre en place une procédure de contrôle de la qualité des effluents et d'examiner en détail avec Aquiris la situation en matière d'ensablement. Il s'agit d'une preuve supplémentaire indiquant que le coeur du litige est connu depuis de longs mois.

Le procès-verbal de la SBGE du 24 avril 2009 signale que, le 5 février 2009, Aquiris a dénoncé des problèmes entraînant des perturbations dans le fonctionnement de la station, parmi lesquels son ensablement résultant d'une arrivée massive de sables par les réseaux d'égouttage. La SBGE constatera que l'ensablement ne permet pas un fonctionnement normal de la station. Cette indication figure clairement dans son procès-verbal.

*2010 staat dat de raad van bestuur overwoog om een PR-bureau in te huren. Het is een veelbetekenend, surrealistisch detail. Hoe zou een PR-bureau de crisis kunnen oplossen?*

*Als ik de verslagen nalees, blijkt dat mijn kritiek volledig terecht was: de BMWB heeft de zaken helemaal niet gevolgd en heeft haar controleopdracht maandenlang verwaarloosd.*

*In de overeenkomst staat nochtans dat Aquiris op eigen kosten twee controlebureaus ter beschikking van de administratie moet stellen, maar die worden niet bemand. Het is alsof de BMWB haar controleopdracht volledig negeert!*

*De BMWB heeft geen verslagen over de controles van het waterzuiveringsstation. Vivaqua controleert weliswaar de waterkwaliteit, maar dat heeft er niets mee te maken. De BMWB is volledig verantwoordelijk voor de uitoefening van haar controleopdracht.*

*Zelfs de EU acht een permanente controle van de waterkwaliteit noodzakelijk, maar er moet ook worden nagegaan of de waterzuiveringsinstallatie naar behoren werkt enzovoort.*

*Het feit dat in de notulen van 4 december niet wordt gerept over de gedeeltelijke sluiting van het station of over de vraag van Aquiris om een dringende vergadering met de BMWB te organiseren, wijst op tekortkomingen bij die overheidsinstelling.*

*Alle juridische nota's bevestigen dat als er geen crisis was geweest, wij nooit hadden geweten dat de BMWB haar opdracht niet naar behoren vervult. Vandaag zijn wij ons daarvan bewust en moeten wij reageren.*

*Door artikel 29, § 4 van de ordonnantie inzake het waterbeleid aan te nemen, hebt u een controle van het Rekenhof op de BMWB aanvaard. Dat betekent dat het Rekenhof toegang heeft tot alle sociale, fiscale, financiële en boekhoudkundige gegevens van de BMWB, alle documenten en informatie kan opvragen over het beheer van de diensten die aan de BMWB zijn toevertrouwd en een controle ter plaatse kan uitoefenen. Volgens de ordonnantie moet de BMWB bovendien onverwijld de regering en het parlement inlichten als er problemen zijn.*

Le 3 juillet 2009, le procès-verbal de la SBGE précise que, lors d'une visite de contrôle, une accumulation de sable et de déchets a été constatée au niveau du déversoir.

Plus inquiétant, ceci est la preuve que les éléments soulignant l'imprévisibilité ou la méconnaissance de la situation figurent dans les procès-verbaux de la SBGE.

Alors qu'un tiers de la station est fermé depuis 10 jours, le procès-verbal de la SBGE du 4 décembre ne contient aucune indication en référence à cette fermeture. Ceci laisse penser que la SBGE n'a même pas évoqué ce problème, qui est pourtant un fait majeur.

En outre, deux jours avant, le président de la SBGE, la ministre et l'IBGE avaient reçu un courrier d'Aquiris leur demandant une réunion d'urgence.

Lors de sa réunion du 4 décembre, la SBGE n'évoque toutefois ni ce courrier ni la fermeture de la station d'épuration.

Ces faits sont particulièrement troublants et inquiétants.

*(Rumeurs)*

Évoque-t-on la fermeture dans le procès-verbal ? Alors qu'un collecteur est fermé depuis près de dix jours, on ne trouve pas un mot à ce propos dans le procès-verbal. Dans le cas contraire, lisez-moi ce que vous y avez lu, écrit à l'encre sympathique, et que je n'ai pas vu.

Le courrier du 2 décembre n'a pas été évoqué en tant que tel au conseil d'administration de la SBGE, alors que le jour même, le président a écrit qu'il n'était pas mandaté par son conseil d'administration pour rencontrer Aquiris. J'ai repris de manière exacte le procès-verbal du 4 décembre, qui de surcroît est très concis. Alors qu'un tiers de la station est fermé et qu'il y a une menace de fermeture, on ne parle même pas de la fermeture d'un tiers de la station !

Le 14 décembre 2009, alors qu'on est au coeur de la crise, le conseil d'administration débute à 8h40 pour finir à 9h30. Il a duré 50 minutes à peine. Seules deux décisions sont prises pour suivre les

*U mag de MR-fractie dankbaar zijn dat ze dit amendement heeft ingediend, zodat de parlementsleden informatie kunnen opvragen. De MR-fractie stelt voor om, in overeenstemming met artikel 29§4 van de ordonnantie, een controle van de BMWB door het Rekenhof te vragen.*

*Het Rekenhof is daarvoor de meest geschikte instantie. Het heeft permanent inzage in de sociale, fiscale, financiële en boekhoudkundige gegevens. Het Rekenhof onderzoekt de wettelijkheid en regelmatigheid van de uitgaven en de ontvangsten, en controleert of de principes van spaarzaamheid, doeltreffendheid en efficiëntie gerespecteerd worden. Het Rekenhof is gemachtigd alle stukken en inlichtingen, van welke aard dan ook, over het beheer van de diensten waarmee de BMWB belast is, op te vragen.*

*De ordonnantie bepaalt dat het Hof ook ter plaatse een controle kan organiseren. Gelet op de situatie is dit een redelijk verzoek. De MR-fractie vraagt dat alle fracties in deze commissie zich hierover uitspreken. Wanneer de commissie hiermee eenparig akkoord gaat, is dat een teken van vastberadenheid om de efficiëntie van dit instrument te controleren en de BMWB eventueel de middelen te verschaffen om de contracten die haar zijn toegewezen efficiënt te controleren.*

*Wat de politieke verantwoordelijkheid betreft, neemt de MR-fractie geen genoegen met de verklaring van de minister dat ze in de fout is gegaan. De facto is het de minister-president die toezicht moet houden op deze zaak, aangezien zijn kabinetschef betrokken partij is.*

*De minister heeft in het openbaar verklaard dat ze fouten heeft gemaakt, dat ze helemaal niet heeft voorzien wat er ging gebeuren en dat ze de BMWB niet kan controleren. Bovendien heeft ze verklaringen afgelegd die niet overeenstemmen met de werkelijkheid en muntte ze van bij het begin van de crisis uit in onduidelijkheid.*

*Het vertrouwen vanwege de MR-fractie is geschonden. Blijkbaar blijft de meerderheid achter u staan. Als u twee maanden geleden had gezegd wat u nu in de media verklaart, was u geen minister meer.*

*U hebt tijd gewonnen en uw positie veilig gesteld, maar u blijft in het vizier lopen. De BMWB moet*

visites de contrôle sur place qui ont été interrompues depuis septembre : rencontrer les avocats de la SBGE pour faire le point de la situation et définir les actions futures.

On peut se demander s'il est sérieux, alors que la station a été fermée le 8 décembre, de se contenter de prendre des décisions qui ne ressortent que du bon fonctionnement d'une entité publique. Pourquoi faut-il décider de poursuivre des contrôles, alors que c'est une des missions de base de la SBGE depuis sa création ?

Le 8 janvier 2010, le point 3 du procès-verbal mentionne que des administrateurs se demandent s'ils doivent engager un bureau de relations publiques. C'est anecdotique, mais significatif, et nous nageons en plein surréalisme belge. Je ne vois pas comment, au coeur de la crise, un bureau de relations publiques est susceptible de la dénouer.

La lecture de ces procès-verbaux confirme à 100% les critiques que nous formulons depuis le début. La SBGE n'a pas été à la hauteur ! Elle a fait preuve d'une absence coupable de contrôle durant des mois et des mois.

Alors que le contrat prévoit que deux bureaux totalement équipés aux frais d'Aquiris, avec des logiciels propres, soient à la disposition de l'administration sur le site de la station, afin qu'elle puisse contrôler ce qui se passe au jour le jour, ceux-ci ne sont occupés par personne. C'est comme si la SBGE redoutait d'exercer sa mission !

Il n'existe pas de rapport de la SBGE sur le contrôle des installations de la station d'épuration nord. Le fait que Vivaqua contrôle la qualité des effluents n'a rien à voir avec le problème. En effet, cela n'empêche nullement la SBGE de contrôler les installations qui tomberont dans la propriété de la Région bruxelloise.

Nous sommes avant la phase d'adoption définitive. Le contrôle des effluents est une obligation légale. Même l'Europe estime qu'il faut effectuer ce contrôle en permanence. Mais il faut faire davantage : il faut vérifier si l'installation industrielle correspond aux performances, fonctionne bien, etc. Le SBGE décide pourtant qu'il ne faut plus faire ces contrôles.

*zich buigen over de competentie, de instrumenten en de organisatie waarover ze beschikt. Er zullen nog problemen opduiken die voortvloeien uit de complexiteit en het belang van de zaken die aan de BMWB werden toevertrouwd.*

*Het Rekenhof moet meer klaarheid scheppen over de werking van de BMWB en eventueel voorstellen aandragen om de werking te verbeteren.*

Le fait que le procès-verbal du 4 décembre n'aborde ni la fermeture partielle de la station, ni la réunion urgente souhaitée avec la SBGE par Aquiris illustre les failles du service public, ceci indépendamment des erreurs et des fautes qu'aurait pu commettre Aquiris en fermant la station. Cette faiblesse endémique de la SBGE ne me réjouit pas et m'amène à m'interroger sur la manière dont cette entité exerce sa mission à la station nord, à la station sud et dans les bassins d'orage.

Est-il normal et raisonnable d'avoir créé un outil public sur lequel les parlementaires n'ont aucun pouvoir de contrôle ?

Toutes les notes juridiques tendent à le montrer : s'il n'y avait pas eu crise, nous n'aurions pas été informés de l'incapacité de la SBGE à remplir sa mission. Aujourd'hui que nous en sommes conscients, on ne peut se satisfaire de la situation. Dans ce cadre, je vous rappelle qu'en votant l'article 29, § 4 de l'ordonnance "Eau", qui résulte d'un amendement introduit par mes soins à l'époque - au départ, aucun contrôle par la Cour des comptes n'était prévu dans le cadre du projet initial -, vous avez accepté le fait qu'un contrôle soit exercé par la Cour des comptes sur la SBGE.

La plupart des consultations juridiques indiquent que la Cour des Comptes constitue l'arme de contrôle par excellence des parlementaires. J'en réfère aux études juridiques des cabinets DeBacker et Stibbe, je ne reviendrai pas sur celle de M. Tulkens. Combien avez-vous payé cette étude d'ailleurs ? J'espère que vous aurez à coeur de revoir les honoraires réclamés à l'époque.

Ces bureaux mettent en exergue le fait que la Cour des comptes est chargée également d'un contrôle sur la SBGE et dispose, pour ce faire, d'un accès permanent aux données sociales, fiscales, financières et comptables de la SBGE. L'ordonnance prévoit en outre qu'elle informe sans délai le gouvernement et le parlement de toute anomalie, d'initiative ou à la demande de ces derniers.

Dans l'exercice de sa mission, la Cour des comptes est habilitée à se faire communiquer tous les documents et renseignements, de toute nature, relatifs à la gestion des services confiés à la SBGE, et peut organiser un contrôle sur place.

Vous devriez remercier le MR d'avoir déposé cet amendement, car c'est par le biais de celui-ci que nous pourrions obtenir un peu plus d'informations sur ce qui se passe à la SBGE. Conformément à l'article 29 § 4 de l'ordonnance, le groupe MR propose de confier à la Cour des comptes un audit complet de la SBGE.

La Cour, qui a accès en permanence aux données sociales, fiscales, financières et comptables de la SBGE, est en effet la mieux placée pour exercer cette mission d'audit. Outre l'examen de la légalité et de la régularité des dépenses et des recettes, la Cour s'assure également du respect des principes d'économie, d'efficacité et d'efficience, et est habilitée à se faire communiquer tout document et renseignement, de quelque nature que ce soit, relatif à la gestion des services confiés à la SBGE.

L'ordonnance précise qu'elle peut même organiser un contrôle sur place. Vu la situation, cette demande ne semble pas excessive. Nous la soumettons évidemment à l'appréciation de l'ensemble des groupes de cette commission. Nous espérons obtenir l'unanimité, ce qui traduira notre réelle volonté de vérifier l'efficacité de l'outil et, éventuellement, de donner les moyens à la SBGE d'effectuer un travail efficace de contrôle des différents contrats qui lui ont été confiés. Nous en appelons donc à la sagesse des commissaires pour confier cette mission spéciale à la Cour des comptes.

Quant aux responsabilités politiques, le groupe MR affirme, contrairement à l'adage, que "faute avouée n'est pas à moitié pardonnée". Dans les faits, nous constatons qu'une tutelle du ministre-président s'exerce de facto sur ce dossier, vu l'implication du directeur de cabinet de M. Picqué.

Cela n'est que la moindre des choses. Mme la ministre, vous avez reconnu publiquement vos erreurs, votre manque total d'anticipation et votre incapacité à contrôler la SBGE pour qu'elle exécute sérieusement sa mission. Vous avez tenu devant nous des propos qui ne reflètent absolument pas la réalité, sans parler du manque de transparence que vous nous avez imposé au début de cette crise.

Pour tous ces faits, je vous confirme que notre confiance est plus qu'ébranlée. Certes, la majorité semble toujours vous soutenir. Vous gardez donc

cette légitimité. Si vous nous aviez avoué il y a deux mois ce que vous nous dites maintenant, notamment à travers les organes de presse, je peux vous assurer que vous ne seriez plus ministre à cette heure.

Vous avez donc joué la montre, ce qui vous permet de sauver votre tête. Mais vous restez dans le viseur. Sachez-le, ce n'est pas nous qui pointons l'arme. Ce sont aussi les Bruxellois et Bruxelloises qui ont été déçus de la manière dont ce dossier a été géré.

La meilleure manière de se ressaisir est d'accepter unanimement que la SBGE se penche sur la capacité, les outils et l'organisation dont elle dispose, sur sa faculté de gérer des dossiers importants, pour lesquels des problèmes ne manqueront pas de se poser à l'avenir. Le risque d'un conflit est toujours présent et toujours possible, vu la complexité et l'importance des dossiers qui lui sont confiés.

Il est essentiel que la Cour des comptes nous éclaire sur le fonctionnement de la SBGE et nous donne éventuellement les pistes pour remettre cette institution publique sur les rails, en ordre de marche, avec la faculté de travailler, de contrôler et d'exercer les missions que le parlement lui a confiées.

**M. le président.-** La parole est à M. du Bus de Warnaffe pour son interpellation jointe.

**M. André du Bus de Warnaffe.-** Je voudrais remercier la ministre pour la mise à disposition de l'ensemble des documents. Ils nous ont permis de comprendre davantage la complexité du dossier, mais aussi tous les aspects de la communication. Nous avons apprécié le geste de reconnaissance dont vous avez fait preuve à travers la presse. Il est certainement de nature à restaurer la confiance entre les parties.

A la lecture des documents, je voudrais revenir sur trois éléments. Le premier élément est en rapport avec la lecture du procès-verbal du conseil d'administration d'Aquiris du 22 décembre 2009, où l'historique des événements est retracé par l'administrateur délégué, et est relatif à la fermeture du collecteur rive droite, qui avait été mis à l'arrêt en octobre 2008.

**De voorzitter.-** De heer du Bus de Warnaffe heeft het woord voor zijn toegevoegde interpellatie.

**De heer André du Bus de Warnaffe** (*in het Frans*).- *Ik wil de minister bedanken dat ze de documenten ter beschikking heeft gesteld. Ze helpen ons om dit complexe dossier en de manier waarop de communicatie is verlopen, te begrijpen. Uw verklaringen in de pers zullen zeker helpen om het vertrouwen tussen de partijen te herstellen.*

*Mijn eerste vraag betreft het verslag van de vergadering van de raad van bestuur van Aquiris van 22 december 2009. De afgevaardigd bestuurder schetst er een stuk van de voorgeschiedenis, namelijk de sluiting van de collector op de rechteroever in oktober 2008. Op dat moment was de sluiting niet problematisch. Men had een sluiting dus niet alleen overwogen, men had ze al uitgevoerd! Een gedeeltelijke stillegging van het zuiveringsstation behoorde dus wel degelijk tot de mogelijkheden.*

A l'époque, cet arrêt n'avait pas été critiqué. La fermeture de ce collecteur démontre que cette procédure de fermeture avait non seulement déjà été envisagée, mais également mise en pratique. La mise à l'arrêt partielle de la station était donc envisageable et crédible.

D'après le procès-verbal du 10 juin 2008, la présence d'anomalies dans les effluents a été immédiatement communiquée à la SBGE. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de réaction de la SBGE à l'époque ?

Par la suite, Mme la ministre, vous avez écrit à la Ville de Bruxelles et à Vivaqua en retraçant les problèmes de concentration de limons et de sables dans les effluents. Vivaqua et la Ville de Bruxelles vous ont répondu. La Ville de Bruxelles vous a même répondu que la procédure d'entretien et de nettoyage des canalisations n'avait pas changé depuis le 19<sup>e</sup> siècle ; un wagon repousse systématiquement l'ensemble des déchets et débris en aval. Pourquoi aucune suite n'a-t-elle été donnée à cette réponse ?

Le bâtiment 56, pour lequel Aquiris a entrepris des travaux de construction, qui à ce jour ne sont pas achevés, était destiné à remédier aux problèmes de concentrations excessives de sable dans les effluents qui portent un préjudice majeur à la technique OVH. Celle-ci ne fonctionne pas de la manière prévue dans le cahier des charges.

Comment la SBGE a-t-elle pu laisser le temps à Aquiris de mettre en oeuvre le chantier sans comprendre la nature de son initiative et envisager la question du permis d'environnement nécessaire ?

Concernant les événements de la fin 2009, pourquoi ni la SBGE ni l'IBGE n'ont-elles réagi au courrier du 2 décembre d'Aquiris signalant les hautes concentrations de gravats et de débris à la station ? Pourquoi le cabinet n'a-t-il pas donné de suite au courrier du 3 décembre d'Aquiris souhaitant une réunion d'urgence relative aux problèmes accablant la station ?

Pourquoi l'inspection du collecteur rive gauche, prévue à votre demande à 8 heures le 19 décembre en présence du personnel d'Aquiris, est-elle été annulée par l'IBGE le soir du 18 décembre ?

*Volgens het verslag van de vergadering van 10 juni 2008 had men de problemen met het afvalwater onmiddellijk aan de BMWB meegedeeld. Waarom heeft die toen niet gereageerd?*

*Mevrouw de minister, u hebt een brief geschreven naar Brussel-Stad om te wijzen op de te grote concentratie van slib en zand in het afvalwater. Het antwoord luidde dat de onderhoudsprocedure die van de negentiende eeuw dateert, nog altijd wordt toegepast: een wagon duwt het afval systematisch stroomafwaarts. Waarom hebt u niet gereageerd op dit antwoord?*

*Gebouw 56, dat Aquiris nog niet heeft afgewerkt, was bedoeld om overmatige zandconcentraties te vermijden. Die zorgen er immers voor dat de techniek van natte oxidatie niet functioneert zoals voorzien in het bestek.*

*Hoe kon de BMWB Aquiris de werf laten opstarten terwijl ze niet begreep wat de bedoeling was en geen oog had voor de vereiste milieuvergunning?*

*Waarom hebben de BMWB en Leefmilieu Brussel niet gereageerd op de brief van 2 december waarin Aquiris melding maakte van de hoge afvalconcentraties? Waarom heeft het kabinet geen gevolg gegeven aan de brief van 3 december waarin Aquiris om een dringende vergadering vroeg?*

*Op uw vraag werd op 19 december een inspectie van de collector op de linkeroever gepland, in aanwezigheid van het personeel van Aquiris. Waarom heeft Leefmilieu Brussel die op de avond van 18 december geannuleerd?*

*De notulen geven aan dat Aquiris het station zo snel mogelijk weer wilde opstarten nadat de inspectieputten waren afgesloten. Dat zou enkele dagen hebben geduurd, maar door een rechterlijk bevel moesten de pompen al eerder weer worden aangezet, met alle veiligheidsrisico's van dien.*

*Het kernprobleem, de overmatige hoeveelheden zand, slib en brokstukken, is nog steeds niet opgelost. Bij zware regenval kan dezelfde situatie zich dus opnieuw voordoen. Is dit een kwestie voor de politiek of is het enkel een technische aangelegenheid die Aquiris moet oplossen?*

Conformément aux informations dont nous avons pu disposer à l'époque de la fermeture, le procès-verbal rend compte de ce qu'Aquiris avait l'intention de redémarrer le plus rapidement la station d'épuration dès que le bouclage des chambres de visite aurait été effectué. Cette fermeture aurait duré quelques jours s'il n'y avait eu une injonction judiciaire qui n'a fait qu'accélérer la remise en route des pompes, obligeant à prendre le risque qu'Aquiris souhaitait éviter par l'arrêt des pompes, en matière de sécurité.

La présence excessive de sable, de limon et de débris, reste le problème de fond qui n'est toujours pas réglé. La situation risque, en outre, de se reproduire au prochain épisode pluvieux. S'agit-il d'un débat suffisamment large, ouvert également aux parlementaires et hommes politiques, ou celui-ci est-il limité à Aquiris, responsable du traitement et de la technologie ?

Adaptée à cette dimension, la technique OVH fait de la station une station pilote. Un article paru dans "Incidences", fait d'ailleurs état du caractère expérimental de la technique OVH à cette dimension.

Selon l'administrateur délégué d'Aquiris, les solutions techniques existent. Il fait référence à la proposition de la Ville de Bruxelles et à celle d'Aquiris concernant le bâtiment 56. Toujours d'après lui, l'étude et la mise en oeuvre de ces solutions requièrent une attitude professionnelle et constructive de toutes les parties.

On a également pu lire que l'administrateur indépendant M. Sadis estimait que, si les relations avaient été différentes, la prise de décision aurait idéalement été conjointe ou, à tout le moins, aurait fait l'objet d'une communication efficace, pertinente et rapide, et ce à tous les niveaux, y compris vers le grand public. Cette sentence de M. Sadis est partagée aujourd'hui par la plupart des acteurs. Vous-même, Mme la ministre, vous reconnaissez qu'il y a eu des heurts et des problèmes de communication entre les parties.

Quelles sont les dispositions prises concrètement aujourd'hui pour restaurer la confiance entre les partenaires et un climat de travail constructif et propice à l'émergence de solutions qui empêcheront l'apparition de problèmes tels que ceux que nous avons connus ?

*De techniek van de natte oxidatie die het station gebruikt, is erg experimenteel.*

*Volgens de afgevaardigde bestuurder van Aquiris bestaan er technische oplossingen. Hij verwijst naar het voorstel van Brussel-Stad en van Aquiris over gebouw 56 en wijst erop dat een oplossing enkel mogelijk is als alle betrokken partijen zich professioneel en constructief opstellen.*

*Volgens de heer Sadis, een onafhankelijke bestuurder, had men gezamenlijk een beslissing kunnen nemen als de relaties beter waren geweest, of zou dan op zijn minst de communicatie snel en efficiënt zijn verlopen. De meeste betrokkenen zijn het daarover eens. Mevrouw Huytebroeck, u geeft zelf toe dat er een communicatieprobleem was.*

*Welke maatregelen worden er genomen om het vertrouwen tussen de partners te herstellen en tot een constructieve samenwerking te komen?*

*Discussion conjointe*

**M. le président.-** La parole est à Mme Huytebroeck.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.-** Les questions portent sur les éléments du dossier qui auraient dû nous alerter avant la fermeture de la station. Je reviens sur certaines pièces. S'agissant du procès-verbal du conseil d'administration d'Aquiris du 22 septembre que M. Didier Gosuin a brandi lors de la dernière réunion, je vous répondrai qu'il est toujours possible de tirer une phrase de son contexte. La rigueur nous oblige cependant à lire intégralement les procès-verbaux.

Je précise aussi que la diffusion de ce document en commission du 12 janvier s'est faite sans l'accord formel du conseil d'administration d'Aquiris. Ma collaboratrice a d'ailleurs eu l'occasion d'interroger ses membres et m'a rapporté leur étonnement devant la diffusion de ce document à caractère confidentiel.

Il convient, en tout cas, de replacer ce procès-verbal dans son contexte. Le 22 septembre, la SBGE vient de décider la mise en oeuvre de l'étude des sables par Exlime. Le climat est extrêmement tendu. Il ressort du procès-verbal qu'Aquiris était satisfaite - ce que vous n'avez pas dit - de l'objectivation en cours. Ce travail n'avait jamais été entrepris par Aquiris. C'est pour cette raison que la SBGE s'est substituée à elle pour réaliser cette analyse.

S'agissant de l'évocation de la fermeture des installations, la lecture complète révèle que le président du conseil d'administration précise clairement que, sans solution pour le sable, le plus logique serait la mise à l'arrêt de la station d'épuration à titre de mesure de sauvegarde. "Ceci n'est pas d'actualité", considère-t-il. Si la question de la mise à l'arrêt est bien envisagée lors de ce conseil d'administration, elle ne l'est donc que théoriquement.

En outre, vous avez relevé que la mise à l'arrêt n'est évoquée qu'en relation avec le problème du sable. La question des gravats empêchant la fermeture des sas de sécurité n'a pas été abordée au cours de cette discussion. Ceci est confirmé par les dires de l'administrateur délégué, M. Lénès, qui affirme clairement dans un article de presse du

*Samengevoegde bespreking*

**De voorzitter.-** Mevrouw Huytebroeck heeft het woord.

**Mevrouw Evelyne Huytebroeck, minister (in het Frans).-** *De vragen hebben betrekking op elementen uit het dossier die ons hadden moeten alarmeren en hadden moeten voorkomen dat het waterzuiveringsstation werd gesloten.*

*Het is belangrijk om de notulen van de raad van bestuur van Aquiris van 22 september 2009 in de juiste context te plaatsen. Ik heb die notulen overigens aan de commissie meegedeeld zonder het formeel akkoord van de raad van bestuur. Die was verbaasd dat dit vertrouwelijk document werd verspreid.*

*Uit die notulen blijkt dat Aquiris tevreden was dat de BMWB het bureau Exlime zou vragen om de hoeveelheid zand in het aangevoerd water te analyseren en zo de situatie objectief te laten beoordelen. De verhoudingen waren toen zeer gespannen. Aquiris heeft zelf nooit dergelijke analyses uitgevoerd, daarom heeft de BMWB zich in haar plaats gesteld.*

*De voorzitter van de raad van bestuur preciseerde dat als er geen oplossing voor het zandprobleem kwam, het logisch zou zijn om het zuiveringsstation om veiligheidsredenen te sluiten, maar dat dit nog niet aan de orde was. Het ging dus om een theoretische mogelijkheid, die bovendien enkel betrekking had op het zandprobleem. Er wordt nergens in de notulen gesproken over brokstukken die de sluiting van de veiligheidskleppen verhinderen. De gedelegeerd bestuurder, de heer Lénès, heeft in een persbericht van 14 januari 2010 trouwens bevestigd dat de sluiting van het station in december niet te wijten was aan de slibverwerking.*

*De debatten die op 22 september in de raad van bestuur plaatsvonden kunnen dus niet worden beschouwd als een ultimatum van Aquiris.*

*In de brief van 12 augustus 2009 neemt Leefmilieu Brussel akte van de verklaringen van Aquiris en wijst zij Aquiris op haar verplichtingen om de continuïteit van de openbare dienstverlening inzake waterzuivering te waarborgen.*

14 janvier 2010 que l'arrêt de la station en décembre n'est pas dû au traitement des boues.

Les débats qui ont eu lieu le 22 septembre au conseil d'administration d'Aquiris, même relus à la lumière des événements du 8 décembre, ne peuvent donc pas être considérés comme un ultimatum avant la fermeture des installations par Aquiris lors du conseil d'administration qui s'est tenu à cette dernière date.

Concernant la lettre de Bruxelles Environnement du 12 août 2009, une lecture complète indique que cet organisme prend acte des déclarations d'Aquiris et lui rappelle ses obligations sur le plan de la continuité du service public d'épuration des eaux usées.

La référence à l'éventualité d'un arrêt partiel ou total des installations ne constitue qu'une formulation classique de mesures préventives que Bruxelles Environnement adresse aux titulaires de permis d'environnement qui ne remplissent pas leurs obligations. Dans aucun des courriers qu'Aquiris a envoyés à Bruxelles Environnement, il n'est fait mention de cette possibilité d'arrêt de la station.

**M. le président.**- La parole est à M. Debry.

**M. Philippe Debry, président du conseil d'administration de la SBGE.**- Je tenterai de classer de manière chronologique les réponses que je souhaite apporter.

La question de M. Gosuin concernant la non-occupation des bureaux prévus sur le site de la station nord par la SBGE peut paraître anecdotique. De fait, le cahier spécial des charges prévoit qu'Aquiris doit mettre deux bureaux et un local d'archives à disposition du concédant pendant la période d'exploitation. Ces bureaux sont utilisés par la SBGE, notamment lors de visites de contrôle de la station d'épuration. En revanche, il n'a jamais été prévu que ces locaux seraient occupés de façon permanente par des représentants de la SBGE, ni pendant la période de construction, ni pendant la période d'exploitation.

Je reviens aux questions sur le collège d'experts techniques, prévu par le cahier spécial des charges en cas de litige. Je citerai à nouveau l'article 1.2.2.17 qui permet l'instauration d'un tel comité

*De verwijzing naar een gedeeltelijke of gehele sluiting van de installaties maakt deel uit van de klassieke formulering van preventieve maatregelen die Leefmilieu Brussel richt aan milieuvergunninghouders die hun verplichtingen niet nakomen. In geen enkele brief van Aquiris aan Leefmilieu Brussel is er echter sprake van een dergelijke sluiting.*

**De voorzitter.**- De heer Debry heeft het woord.

**De heer Philippe Debry, voorzitter van de raad van bestuur van de BMWB (in het Frans).**- *Ik zal de vragen in chronologische volgorde proberen te beantwoorden.*

*De heer Gosuin stelde een vraag over de controlekantoren bij het zuiveringsstation, die niet worden gebruikt door de BMWB. Welnu, in het bestek staat dat Aquiris twee controlekantoren en een archiefruimte ter beschikking van Aquiris moet stellen. Deze kantoren worden onder meer gebruikt als de BMWB controles uitvoert. Het was echter nooit de bedoeling dat ze permanent in gebruik zouden worden genomen.*

*In verband met de vragen over het college van technische deskundigen, zoals voorzien door het bestek in geval van een geschil, verwijs ik naar artikel 1.2.2.17. Daarin staat dat er in geval van een technisch geschil een college van deskundigen moet worden samengesteld. Elke partij kiest een deskundige. De twee deskundigen kiezen samen een derde die als voorzitter optreedt. Als een van*

d'experts techniques : "en cas de différend d'ordre technique entre les parties, celles-ci constituent un collège d'experts, chacune des parties désignant son expert et ceux-ci choisissant le troisième, qui assure la présidence du collège. À défaut de désignation d'un de ces experts, celui-ci est désigné par le président du tribunal de première instance de Bruxelles à la requête de la partie la plus diligente. L'avis du collège a la valeur d'une expertise judiciaire. Les frais de l'expertise sont supportés provisionnellement par chacune des parties à concurrence de la moitié". Je poursuis : "cette clause s'applique également si le différend met en cause un ou plusieurs membres du groupement adjudicataire".

Je rappelle le début de la citation : "en cas de différend d'ordre technique entre les parties". La réclamation d'Aquiris concerne les notions de "sable" et de "domaine de traitement garanti". Par son courrier du 5 février 2009, Aquiris a introduit une réclamation au sens de l'article 16, §1<sup>er</sup> au motif que les effluents arrivant à la station se situeraient en dehors des limites de l'offre approuvée, en faisant état des caractéristiques anormales des effluents qui se situeraient en dehors des limites contractuelles du domaine de traitement garanti. D'autre part, Aquiris a fait état d'un ensablement anormal qui aurait endommagé les installations.

Le cas de figure évoqué par Aquiris dans sa réclamation du 5 février 2009 est en fait prévu par un autre article du cahier des charges qui porte le numéro 2.1.1.18.3. Je le cite : "si les installations de la station ou une partie d'entre elles deviennent insuffisantes en raison du volume ou de la composition des effluents à traiter, le concessionnaire doit en informer l'administration dans les meilleurs délais par un rapport donnant tous les éléments permettant d'apprécier la situation, mettant en évidence l'origine de l'insuffisance des ouvrages et évoquant les moyens d'y apporter remède".

D'autre part, les travaux visés pour améliorer le service rendu et la qualité du traitement des effluents ou des sous-produits peuvent être proposés par le concessionnaire à l'administration. Cette dernière reste le seul juge de la suite à donner à la proposition. Dans le cas d'une suite positive, s'ouvre le droit à une renégociation du présent marché selon les conditions prévues.

*de partijen geen deskundige aanstelt, dan moet de rechtbank van eerste aanleg daarvoor zorgen. Het advies van het college van deskundigen geldt als een gerechtelijke expertise. De kosten voor de expertise worden gedeeld door de partijen.*

*Aquiris formuleerde in de brief van 5 februari 2009 een klacht omdat het afvalwater dat naar het zuiveringsstation stroomde niet beantwoordde aan de contractuele vereisten. Aquiris verwees naar de abnormaal hoge zandconcentratie, waardoor het waterzuiveringsstation beschadigd zou zijn.*

*In artikel 2.1.1.18.3 van het bestek wordt verwezen naar dergelijke situaties. Het bepaalt dat de uitbater de administratie zo snel mogelijk op de hoogte moet brengen met een verslag dat alle nodige informatie bevat als het zuiveringsstation geheel of gedeeltelijk in de problemen komt door het volume of de samenstelling van het te zuiveren afvalwater.*

*De concessiehouder kan de administratie ook voorstellen om werken uit te voeren om de dienstverlening te verbeteren. Als de administratie een positief gevolg aan dat verzoek geeft, kan daarover worden onderhandeld onder de voorwaarden die in het bestek zijn opgenomen. Aangezien Aquiris niet in staat was het rapport voor te leggen dat door het bestek wordt vereist, besliste de BMWB om het opstellen van dat rapport ambtshalve aan Exlime toe te vertrouwen.*

*Exlime heeft dat rapport op 8 december meegedeeld aan de BMWB, die het de volgende dag aan Aquiris heeft bezorgd. In dat stadium van de klacht van Aquiris was er volgens de concessieovereenkomst nog geen sprake van een technisch geschil dat de oprichting van een deskundigencollege vereist.*

*Het technisch geschil is pas ontstaan toen Aquiris, in een brief van 4 februari 2010, de conclusies van het Exlimerapport aanvocht. De dag nadien, namelijk op 5 februari 2010, heeft Aquiris de oprichting van het deskundigencollege gevraagd.*

*Elke raad van bestuur beslist soeverein hoe de notulen van zijn vergaderingen worden opgesteld. De raad van bestuur van Aquiris heeft beslist om zich te beperken tot een uiteenzetting van de feiten en de vermelding van de beslissingen, zonder de standpunten van de verschillende leden op te*

Aquiris étant en défaut de produire le rapport prévu à cet article, la SBGE a finalement décidé de passer aux mesures d'office et de conclure un marché pour compte avec Exlime pour l'exécution de l'obligation concernant l'établissement du rapport précité.

Comme vous le savez, le rapport d'Exlime a été remis à la SBGE le soir du 8 décembre et transmis à Aquiris le lendemain. Jusqu'à ce stade de traitement de la réclamation d'Aquiris, il n'existe pas, selon les termes du contrat, de différend d'ordre technique entre les parties qui aurait pu justifier la mise en place du collège d'experts prévu à l'article 1.2.2.17 du cahier des charges.

Le différend à caractère technique est apparu lorsque, par son courrier du 4 février 2010, Aquiris a formellement contesté les conclusions du rapport rédigé par Exlime dans le cadre des mesures d'office. Par ailleurs, Aquiris a, dès le lendemain - le 5 février 2010 - demandé la mise en place du collège d'experts prévu à l'article 1.2.2.17 du cahier des charges, ce qui devrait être fait rapidement.

J'en viens aux conseils d'administration dont la forme des procès-verbaux a été évoquée par M. Didier Gosuin. Chaque conseil d'administration décide souverainement de la façon dont ils sont rédigés. Cela a d'ailleurs fait l'objet de débats au sein du conseil d'administration.

Dans ce contexte, le choix a été explicitement fait par le conseil d'administration de se limiter à l'exposé des faits et à l'énoncé des décisions et ce, sans l'énumération des prises de position des uns et des autres. Aquiris a fait ce choix et cette manière de rédiger les procès-verbaux n'est en rien critiquable.

À propos des consultations juridiques portant sur la confidentialité de ces procès-verbaux, il ne me semble pas y avoir de problème de conflit d'intérêts entre la Région et le bureau d'avocats de la SBGE. Il peut exister des différences d'appréciation quant aux objectifs poursuivis.

Dans le cas qui nous préoccupe, il y avait de fait des objectifs différents : la SBGE voulait à tout prix préserver ses intérêts dans le cadre du respect du contrat et craignait - ce que nous craignons d'ailleurs toujours - que tout acte posé puisse nuire

*sommen. Die keuze is absoluut niet laakbaar.*

*Wat de juridische raadplegingen over de betrouwbaarheid betreft, is er volgens mij geen sprake van een belangenconflict. Er kunnen meningsverschillen over de doelstellingen bestaan. In dit geval wilde de BMWB elke handeling vermijden die de goede uitvoering van het contract en dus de openbare dienstverlening zou schaden.*

*In de juridische nota's wordt eveneens gewezen op het risico van een consolidering van de BMWB met het gewest. Daar gaat het eerder om de belangen van het gewest. Er zijn in het Brussels Gewest nog andere voorbeelden van publiekrechtelijke privéondernemingen die zijn geconsolideerd.*

*Wij willen niet de indruk geven, door te snel of te makkelijk toegang tot de documenten te geven, dat de BMWB geen autonome instelling is. We hebben daarmee zowel de belangen van het gewest als die van de BMWB willen vrijwaren.*

*Aan de andere kant begrijp ik heel goed dat de regering streefde naar een zo groot mogelijke transparantie ten opzichte van het parlement.*

*In zijn verslag van oktober 2006 betreurt het Rekenhof, gelet op de complexiteit van een dergelijke aanbesteding in het bijzonder op het vlak van de financiering en omwille van het vernieuwende aspect ervan, de afwezigheid van een permanente controlestructuur met een voldoende aantal ervaren juristen, technici en financiers.*

*Het Rekenhof wijst erop dat het de bedoeling was dat deze permanente structuur een kennisoverdracht zou waarborgen binnen het bestuur, dat de ervaring ook andere aanbestedingen ten goede zou komen, en dat de minister daarop ook had gewezen in haar bericht van 22 mei 2006.*

*Dit rapport van het Rekenhof werd opgesteld eind 2005, nog vóór de initiatieven tot de oprichting van de BMWB een aanvang namen. In het kader van de ordonnantie van 20 oktober 2006 heeft het gewest de BMWB opgericht, een publiekrechtelijke naamloze vennootschap. Het beheerscontract van 22 december tussen het gewest en de BMWB voorziet in de overdracht van het contract met*

à la bonne exécution du contrat et surtout au traitement des actions et des réclamations qui se transforment aujourd'hui en actions judiciaires. Nous voulions donc prévenir tout acte qui puisse nous déforcer dans la réalisation de notre objet social.

Dans ces notes juridiques, on fait également allusion au risque de consolidation de la SBGE avec la Région. À cet égard, soyons clairs : il s'agit plus des intérêts de la Région que de ceux de la SBGE. Il y a eu d'autres cas en Région bruxelloise où des sociétés privées de droit public ont été consolidées.

Nous ne voulons pas que l'on puisse nous reprocher de donner l'impression qu'en donnant accès à ses documents de manière trop rapide ou trop facile, la SBGE ne serait pas une entité autonome par rapport à la Région. Nous voulions préserver les intérêts tant de la SBGE que ceux de la Région.

Cela dit, peut-être que l'intérêt du gouvernement - et c'est tout à fait honorable - était d'assurer une transparence au bénéfice du parlement et que cette situation produisait des lectures différentes. Cependant, je ne vois là aucun conflit d'intérêts de la part des avocats de la SBGE.

Concernant la mise en place d'une structure permanente de contrôle, la Cour des comptes mentionne dans son rapport d'octobre 2006 que "vu la complexité de ce type de marché, en particulier sur le plan du financement, et son caractère novateur en Belgique, la Cour des comptes déplore l'absence de structure permanente de contrôle composée, en nombre suffisant, de spécialistes juridiques, techniques et financiers possédant l'expertise nécessaire.

"Le but de cette structure permanente était d'assurer une transmission à long terme, vu la durée du contrat, du savoir-faire au sein de l'administration et, d'autre part, que l'expérience acquise bénéficie à d'autres marchés. Ce que la ministre chargée de la Politique de l'eau a confirmé par sa dépêche du 22 mai 2006 dans laquelle elle précise que la mise en place d'une structure permanente de contrôle serait utile pour le présent marché de concession puisqu'elle assurerait une continuité dans la connaissance de l'historique et dans la compréhension des aspects

*Aquiris aan de BMWB.*

*Voor deze overdracht was het akkoord van Aquiris nodig en de toepassing van de bepalingen van advenant 2 bij het contract van 1 april 2003. Na lange onderhandelingen heeft Aquiris een principeakkoord gegeven dat werd bezegeld met de overeenkomst van 18 december 2008. De eigenlijke overdrachtsovereenkomst werd ondertekend op 28 januari 2009.*

*In het najaar van 2006 werd bekomen dat het concessiecontract van het zuiveringsstation Brussel-Noord aan de BMWB zou worden overgedragen. Bijgevolg was het zinloos om een permanente controlestructuur binnen het ministerie van het Hoofdstedelijk Gewest op te zetten. Ingevolge de aanbeveling van het Rekenhof werden alle daarvoor geschikte personeelsleden bij de BMWB ingeschakeld voor het toezicht op de uitvoering van het contract.*

*In de praktijk is de permanente controlestructuur de BMWB zelf. Het technisch team van de BMWB, waaronder talrijke ingenieurs en een financiële cel onder toezicht van een administratief en financieel directeur, wordt bovendien bijgestaan door verschillende externe adviseurs.*

*Het betreft een technische consultant van Exlime en een juridische consultant. Beide contracten werden door de BMWB van het gewest overgenomen. De BMWB raadpleegt daarnaast ook andere advocatenkantoren – CMS DeBacker, Kerremans – en een adviseur inzake vennootschapsrecht en BTW, met name PriceWaterhouseCoopers.*

particulièrement techniques. Elle serait également précieuse pour que l'expérience acquise sur ce projet bénéficie à d'autres marchés.

Il faut noter que la rédaction du rapport de la Cour des comptes date de fin 2005, avant le début des opérations visant à la création de la SBGE. Dans le cadre de l'ordonnance du 20 octobre 2006, la Région de Bruxelles-Capitale a constitué la SBGE, société anonyme de droit public. Le contrat de gestion du 22 décembre 2006 entre la Région et la SBGE prévoit notamment le transfert du contrat d'Aquiris à la SBGE.

Ce transfert nécessitait l'accord d'Aquiris en application des dispositions de l'avenant 2 au contrat du 1er avril 2003. Après de longues négociations, Aquiris a finalement donné son accord de principe pour le transfert du contrat par la convention du 18 décembre 2008. La convention de transfert proprement dite a été signée le 28 janvier 2009.

Dès l'automne 2006, il était acquis que le contrat de concession de la station nord serait transféré à la SBGE. De ce fait, la mise en place d'une structure permanente de contrôle au sein du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale perdait son sens. Au niveau de la SBGE, laquelle compte quinze agents au total, la mise en oeuvre de la recommandation de la Cour des comptes a pris la forme d'une mobilisation de toutes les ressources humaines compétentes pour assurer le suivi du contrat.

En pratique, la structure permanente de contrôle est la SBGE elle-même. L'équipe de techniciens de la SBGE, qui comprend de nombreux ingénieurs et au sein de laquelle a été créée une cellule financière supervisée par un directeur administratif et financier, bénéficie en plus de l'appui de différents consultants extérieurs.

Il s'agit d'un consultant technique Exlime, dont le contrat conclu avec la Région a été transféré à la SBGE, et d'un consultant juridique dont le contrat conclu avec la Région à l'époque a également été transféré à la SBGE. Celle-ci consulte parallèlement d'autres bureaux d'avocats (CMS DeBacker, Kerremans) et également un consultant en matière de droit des sociétés et de TVA (PriceWaterhouseCoopers).

**M. le président.-** La parole est à Mme Huytebroeck.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.-** J'en viens à la question relative à l'évolution des relations entre la Région et la société Aquiris, ou son actionnaire Veolia.

Diverses pistes sont actuellement à l'étude. Je tiens d'abord à préciser que la mission de service public d'assainissement des eaux usées de Bruxelles doit être effectuée. C'est là notre premier objectif, quelles que soient les évolutions possibles dans les relations contractuelles.

La question essentielle que nous étudions aujourd'hui est de savoir quelle est la formule optimale de partenariat pour garantir au mieux la continuité du service d'épuration. Toutefois, pour l'heure, le dialogue entre Veolia et les autorités bruxelloises est permanent ; j'insiste cependant sur le fait qu'il ne s'agit pas de négociations.

Et si ce dialogue est constructif, nous ne sommes pas naïfs : nous avons en mémoire les discussions - également constructives et correctes - de décembre 2008, lors du paiement des annuités par la SBGE auprès d'Aquiris, qui n'ont pourtant pas empêché que nous nous retrouvions deux mois plus tard devant un nouveau cahier de réclamations. Le contexte explique certainement les oppositions entre la SBGE et Aquiris durant l'année 2009, mais nous n'éliminons pas l'étude d'autres possibilités pour l'avenir.

À côté de ces ouvrages d'urgence, et comme le précise l'article 17 de l'ordonnance de 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau, la conception d'établissements et la gestion de l'exploitation des infrastructures assurant la collecte des eaux usées confiées par les communes reviennent à l'Intercommunale bruxelloise de distribution d'eau (IBDE). La gestion opérationnelle intégrée de ces infrastructures revient à Vivaqua. La Ville de Bruxelles y fait exception, puisqu'elle gère elle-même son réseau d'égouttage.

La gestion et l'entretien du réseau communal de collecte des eaux usées relèvent donc clairement de la responsabilité des communes et des intercommunales. C'est dans ce cadre qu'Aquiris évoquait des difficultés au niveau des effluents

**De voorzitter.-** Mevrouw Huytebroeck heeft het woord.

**Mevrouw Evelyne Huytebroeck, minister (in het Frans).-** *We onderzoeken verschillende mogelijkheden in verband met de toekomstige betrekkingen tussen het gewest en Aquiris – en diens aandeelhouder Veolia. Uiteraard is een correcte afhandeling van de waterzuivering onze eerste prioriteit, in welke zin de contractuele betrekkingen ook evolueren.*

*Wat is de beste samenwerkingsformule om de continuïteit van de waterzuivering te garanderen? Hoewel de gewestelijke overheid en Veolia voortdurend met elkaar contact houden, benadruk ik dat het niet om onderhandelingen gaat.*

*We mogen niet naïef zijn. We voeren nu een constructieve dialoog, maar dat was ook het geval in december 2008, naar aanleiding van de betaling van de annuïteiten, en niettemin ontving de BMWB toen twee maanden later een nieuwe reeks klachten. Dit verklaart grotendeels de moeilijke relatie tussen Aquiris en de BMWB in 2009.*

*Volgens artikel 17 van de ordonnantie van 2006 komt de bouw en het beheer van de infrastructuur voor het verzamelen van het gemeentelijke afvalwater toe aan de BIWD (Brusselse intercommunale voor waterdistributie). Het geïntegreerde operationele beheer van die infrastructuur is de taak van Vivaqua. Brussel-Stad, dat zelf voor zijn riolering instaat, vormt hierop een uitzondering.*

*In dat licht moet men de verwittiging zien van Aquiris betreffende de kwaliteit van het afvalwater in de riolen in 2008. In oktober 2008 heb ik spontaan gereageerd door een brief te schrijven naar de waterbeheerders, namelijk Brussel-Stad en Vivaqua. Ik herinnerde de beheerders aan hun verplichtingen inzake onderhoud en schoonmaak van het netwerk. Ik nam daarbij geenszins stelling voor of tegen de klacht van Aquiris, die trouwens nog aan een grondige analyse moest worden onderworpen.*

*Zowel in 2008 als in de afgelopen weken meldden Brussel-Stad en Vivaqua dat die problemen al bekend waren vóór de voorbereidende studie die aan de bouw van het zuiveringsstation voorafging, en dat alle verantwoordelijken op de hoogte waren*

charriés par les égouts, et que j'ai envoyé spontanément un courrier au gestionnaire du réseau.

Ces courriers, adressés à la Ville de Bruxelles et à Vivaqua en octobre 2008, à l'image de ceux envoyés par Bruxelles Environnement à la mi-décembre 2009, visaient donc à rappeler aux gestionnaires leurs obligations en matière d'entretien régulier et de curage du réseau. Il ne s'agissait pas d'un positionnement pour ou contre les réclamations d'Aquiris qui, au demeurant, devaient encore faire l'objet d'une analyse approfondie.

Comme je l'ai déjà dit, il est à souligner qu'en 2008, comme au cours de ces dernières semaines, tant la Ville de Bruxelles que Vivaqua ont précisé dans leurs réponses que le phénomène était connu, que la situation n'était pas différente à l'époque des études préparatoires au chantier de la station, et que l'ensemble des informations utiles furent communiquées aux responsables concernés.

À titre d'exemple, dans son courrier du 30 décembre 2009, Vivaqua citait le cas de la station d'épuration de Bruxelles-sud, qui en l'espace de ce mois de novembre avait évacué une grande quantité de gravats et de sable.

Il me paraît dès lors plus qu'hasardeux à ce stade de pointer la vétusté du réseau d'égouttage comme unique explication des problèmes de sable et de gravats rencontrés par Aquiris sur son site. Le cahier des charges précise d'ailleurs la manière dont les exploitants doivent curer leurs collecteurs.

En ce qui concerne la question des gravats, l'expertise sur les causes de l'arrêt du 8 décembre devra déterminer si l'accumulation de débris et de gravats observée en décembre est effectivement anormale, quelle en est l'origine, et si cette accumulation justifie un arrêt complet et aussi long de la station d'épuration.

Aujourd'hui, je ne veux pas anticiper les conclusions de ce travail.

Sur le volet des sables, nous avons déjà suffisamment évoqué l'étude Exlime, qui démontre que les quantités de sable accumulées dans la station ne sont pas plus importantes que ce qui était prévu contractuellement et ne sont pas

*gebracht.*

*In zijn brief van 30 december 2009 citeert Vivaqua het geval van het waterzuiveringsstation Brussel-Zuid, waar het afvalwater heel veel zand en puin bevat.*

*De bouwvalligheid van het rioolnetwerk is helemaal niet de enige oorzaak van de hoge zand- en puinconcentratie van het afvalwater. In het bestek staat trouwens duidelijk hoe de uitbaters de hoofdleidingen moeten schoonmaken.*

*Het onderzoek naar de oorzaken van de stillegging van het zuiveringsstation op 8 december zal moeten uitwijzen of de zand- en puinconcentratie in het afvalwater werkelijk abnormaal hoog was, wat daarvan de oorzaak was, en of de beslissing om het waterzuiveringsstation volledig stil te leggen geoorloofd was.*

*Ik wil nog niet vooruitlopen op de conclusies.*

*Uit de studie van Exlime blijkt dat de zandconcentratie niet hoger was dan in het contract werd vastgelegd en evenmin hoger dan voor de bouw van de installatie.*

*Het is natuurlijk altijd gemakkelijk om de verantwoordelijkheid af te schuiven op anderen, met name de Brusselse gemeenten en intercommunales.*

*Deze regering en de vorige hebben trouwens in tegenstelling tot eerdere regeringen echt werk gemaakt van de vernieuwing van het rioolnetwerk. Het rioolnetwerk wordt onderzocht om na te gaan welke delen eerst moeten worden vervangen.*

*In de eerste plaats moet de reële kostprijs van alle aspecten van de watervoorziening worden uitgezocht.*

*De invoering van een boekhoudkundig plan voor de watersector zal het mogelijk maken om een objectief beeld te krijgen van de noden en na te gaan welke middelen het Brussels Gewest moet verstrekken.*

*Er mogen geen verkeerde conclusies worden getrokken over de riolen.*

*De heer du Bus stelde vragen over het bezoek van*

différentes des quantités mesurées avant la construction de la station.

Ici, comme ailleurs, il est évidemment toujours plus commode de faire porter la responsabilité de problèmes sur un tiers, en l'occurrence sur les communes et les intercommunales bruxelloises en ce qui concerne les égouts.

Rappelons toutefois que la problématique de la rénovation du réseau d'égouttage est un dossier que le gouvernement a pris à bras-le-corps, contrairement à d'autres gouvernements antérieurs, depuis la législature précédente. Toutefois, il faut faire les choses dans l'ordre. Un état des lieux précis est en cours de réalisation. Il devra permettre d'identifier les urgences en matière d'interventions.

Par ailleurs, en ce qui concerne le financement de cette rénovation, et conformément à la directive et l'ordonnance-cadre "Eau", il s'agissait tout d'abord d'établir le coût-vérité de l'eau, c'est-à-dire d'identifier les coûts des différents services liés à l'eau, dont l'égouttage, et la façon dont ils sont actuellement couverts.

La remise d'un plan comptable de l'eau en 2010 - pour l'année 2009 - par les différents opérateurs permettra d'objectiver les besoins et de déterminer les interventions régionales nécessaires.

En conclusion, il ne faut pas faire de confusion dans ce dossier et tirer des conclusions hasardeuses par rapport à la question des égouts.

M. André du Bus m'interroge également sur la visite des installations par Bruxelles Environnement, programmée pour le 19 décembre et annulée le matin même. Voici quelques éléments d'explication contextuels à ce propos.

Dans l'objectif de trouver une solution immédiate aux dommages environnementaux, j'avais convoqué l'administrateur délégué d'Aquiris, M. Lénès, le 18 décembre. Le matin de ce 18 décembre, l'ordonnance en référé ordonnant le redémarrage de la station était signifiée aux parties. L'après-midi, j'ai donc signifié à M. Lénès qu'il s'agissait - jugement à l'appui - de faire redémarrer immédiatement la station. Tout retard serait en effet sanctionné d'une astreinte de 300.000 euros par jour.

*Leefmilieu Brussel aan het waterzuiveringsstation, dat op 19 december was gepland en op het laatste moment werd afgeblazen.*

*Om zo snel mogelijk een oplossing te vinden, heb ik op 18 december de heer Lénès, de afgevaardigde bestuurder van Aquiris, bij me geroepen. Op de ochtend van 18 december werd het vonnis in kort geding, dat beval om het waterzuiveringsstation weer in gebruik te nemen, aan de betrokken partijen betekend. Ik heb de heer Lénès er dezelfde dag op gewezen dat Aquiris voor elke dag vertraging een dwangsom van 300.000 euro zou moeten betalen.*

*De heer Lénès stelde voor dat Leefmilieu Brussel de aanwezigheid van puin in de installaties zou komen vaststellen. Leefmilieu Brussel is op 18 december ter plaatse gekomen maar kon niets doen omdat het water in de collectoren te hoog stond.*

*Ik heb dan ook beslist om het bezoek af te zeggen en me zaterdagochtend ter plaatse te begeven om te controleren of het zuiveringsstation weer in werking was gesteld. Leefmilieu Brussel heeft me daarbij vergezeld.*

Au cours de cette rencontre, M. Lénès a proposé que Bruxelles Environnement vienne constater la présence de gravats dans les collecteurs. Or, il s'est avéré que Bruxelles Environnement avait effectué des visites similaires le jour même, sans succès, étant donné que les collecteurs étaient sous eau.

J'ai donc décidé, tenant compte du jugement intervenu le jour même, de ne pas procéder à cette visite de contrôle le lendemain, mais de me rendre en personne sur place le samedi matin pour constater la réouverture de la station. Il n'était pas question qu'une inspection des collecteurs puisse faire reporter la réouverture de la station.

Je tiens cependant à préciser que Bruxelles Environnement m'accompagnait sur les lieux pour constater la réouverture effective de la station.

**M. le président.**- La parole est à M. Debry.

**M. Philippe Debry, président du conseil d'administration de la SBGE.**- Vous avez eu accès aux documents, mais je rappellerai néanmoins l'historique du dossier relatif au bâtiment pour le traitement des boues. Le 29 mai 2009, Aquiris introduit auprès de la SBGE une demande d'avis relatif à un projet de construction d'un nouveau bâtiment destiné à installer de nouveaux équipements complémentaires aux installations existantes.

Je cite le courrier : "Afin d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration dans les conditions actuelles et prévisibles d'exploitation telles qu'elles apparaissent, nous sommes amenés à mettre en œuvre des équipements complémentaires aux installations existantes (...). Nous sollicitons votre avis sur les dispositions proposées (...)."

Les équipements cités visent à améliorer le traitement des boues et, notamment, leur dessablage. On peut encore lire dans ce courrier : "Nous allons bien entendu introduire une demande de permis d'urbanisme auprès des services de l'AATL de la Région de Bruxelles-Capitale et nous allons solliciter un permis d'environnement auprès de l'IBGE".

Il faut rappeler qu'une telle demande d'avis est prescrite par le cahier spécial des charges : "Si les installations de la station ou une partie d'entre elles deviennent insuffisantes en raison du volume et de

**De voorzitter.**- De heer Debry heeft het woord.

**De heer Philippe Debry, voorzitter van de raad van bestuur van de BMWB (in het Frans).**- *Op 29 mei 2009 vroeg Aquiris Leefmilieu Brussel om een advies over de constructie van een nieuw gebouw voor installaties die de werking van het station zouden verbeteren. Meer bepaald zouden ze de slibverwerking optimaliseren door het zand eruit te halen. Naast het advies ging Aquiris ook een stedenbouwkundige vergunning en een milieuvergunning aanvragen.*

*Het advies van Leefmilieu Brussel wordt opgelegd door het bijzondere bestek. Als de installaties van het station ontoereikend zijn gezien het volume en de samenstelling van het afvalwater, moet de concessiehouder de administratie een uitvoerig rapport bezorgen en aangeven op welke manier hij het probleem wil oplossen. De administratie heeft het laatste woord over de eventuele werken. Als het voorstel gunstig wordt beoordeeld, dan volgen er onderhandelingen over de aanbesteding en de kostprijs.*

*Op 22 juni 2009 antwoordde de directeur-generaal van Leefmilieu Brussel dat de vraag van Aquiris te vaag was en dat hij het gevraagde advies dus niet kon geven. Hij herinnerde eraan welke documenten Aquiris volgens het bestek moet indienen. Zoals hij terecht opmerkt, betekent dit niet dat de plannen van Aquiris worden afgekeurd.*

*Vreemd genoeg antwoordde Aquiris dat ze de*

la composition des effluents à traiter (...), le concessionnaire doit en informer dans les meilleurs délais l'administration par un rapport donnant tous les éléments permettant d'apprécier la situation, mettant en évidence l'origine de l'insuffisance des ouvrages et évoquant les moyens d'y porter remède. D'autre part, les travaux visant à améliorer le service rendu, la qualité du traitement des effluents ou des sous-produits peuvent être proposés par le concessionnaire à l'administration qui reste seule juge de la suite à donner à la proposition. Dans le cas d'une suite positive, ils ouvrent droit à une renégociation du présent marché selon les conditions prévues".

Le 22 juin 2009, le directeur général de la SBGE répond par écrit à ce courrier en qualifiant de "vague et peu explicite" la demande d'Aquiris, ce qui ne lui permet pas, en l'état, de donner l'avis demandé. Il rappelle les obligations du cahier des charges quant aux documents à fournir en pareil cas et demande d'explicitier la nature des travaux et des équipements projetés.

Comme l'a fait remarquer l'administrateur délégué d'Aquiris, il ne s'agit donc en aucune manière d'un refus opposé au projet d'Aquiris, mais d'un simple rappel des prescriptions du cahier des charges.

De manière étonnante, Aquiris informe par retour de courrier du retrait de la demande d'avis, et demande de considérer le courrier du 29 mai comme nul et non avenu. Malgré ce prétendu abandon du projet, et malgré le fait qu'aucune demande de permis d'urbanisme n'ait été introduite, Aquiris a entamé avant l'été en toute illégalité la construction du bâtiment 56, appelé "bâtiment boues".

Ayant constaté ces travaux de construction, la SBGE a écrit à Aquiris pour acter les manquements quant au respect des obligations citées ci-devant, et pour demander copie des permis d'urbanisme et d'environnement. J'attire votre attention sur le fait que la SBGE ne donne en aucun cas l'ordre à Aquiris de mettre fin aux travaux, contrairement à ce qui a été dit. Le lendemain, Aquiris informe par courrier qu'il arrête les travaux.

Cet épisode démontre la légèreté avec laquelle Aquiris se permet d'entreprendre des travaux importants en toute illégalité et sans disposer de

*vraag om advies introk en dat de brief van 29 mei als onbestaande moest worden beschouwd. Hoewel Aquiris de plannen zagezegd opgaf en geen stedenbouwkundige aanvraag indiende, begon de onderneming in de zomer van 2009 volstrekt onwettig met de constructie van gebouw 56 met het oog op slibverwerking.*

*De BMWB stuurde een brief om Aquiris erop te wijzen dat het zijn verplichtingen niet naleefde. Er werden ook kopieën van de milieuvergunning en de stedenbouwkundige vergunning geëist. In tegenstelling tot wat Aquiris beweerde, heeft de BMWB echter nooit geëist om de werken stil te leggen. Aquiris liet per brief weten dat de werken werden stopgezet.*

*Hieruit blijkt dat Aquiris volledig illegaal bouwwerken aanvatte, zonder toestemming van de BMWB. Blijkbaar wilde Aquiris geen uitleg geven over de noodzaak van de constructie omdat dan de problemen met het zuiveringsstation aan het licht zouden komen.*

*In tegenstelling tot wat de voormalige bestuurder van Aquiris beweerde, was Aquiris wel degelijk van plan om de kosten van de slibverwerkingsinstallatie door te schuiven naar de BMWB.*

*Het bedrijf legde de BMWB een rekening van 40,7 miljoen euro voor, die onder meer een post van 1,85 miljoen euro bevatte. Vermeerderd met 25% algemene kosten, bracht dat het totaal op 2,23 miljoen euro.*

*Het contract kan op verschillende manieren beëindigd worden. Artikel 40 van het K.B. van 26 september 1996 legt de algemene regels vast voor openbare aanbestedingen en bepaalt dus ook wat er gebeurt als het contract met Aquiris voortijdig wordt verbroken. Als de toewijzende overheid om redenen buiten haar wil het contract verbreekt, heeft de concessiehouder volgens paragraaf 2 recht op een schadevergoeding, die in dit geval volgens de berekeningen van de BMWB 246 miljoen euro bedraagt.*

*Een tweede mogelijkheid wordt behandeld in paragraaf 3, namelijk dat het contract verbroken wordt omdat de concessiehouder zijn verplichtingen niet nakomt. In dat geval heeft de concessiehouder recht op een vergoeding van*

l'accord contractuellement nécessaire du concédant, à savoir la SBGE. Ensuite, Aquiris annonce qu'il abandonne son projet dès le moment où la SBGE lui demande des précisions techniques sur celui-ci. On est donc en droit de supposer que l'explication des travaux à entreprendre devait gêner Aquiris, parce qu'elle aurait mis au grand jour les problèmes rencontrés au niveau des dysfonctionnements de la station, en particulier quant au traitement des boues et au désensablement de celles-ci.

Enfin, contrairement aux déclarations de l'ancien administrateur délégué, relayées par la presse, Aquiris avait clairement l'intention de faire prendre en charge les coûts de ce nouveau bâtiment par la SBGE. Les courriers d'Aquiris du 23 juin et du 19 octobre 2009 relatent bien l'attente d'Aquiris d'un "ordre modificatif". Cette instruction aurait bien entendu signifié la prise en charge par la Région - soit par la SBGE - du coût de la mise en œuvre des dispositions proposées par Aquiris.

Cette intention s'est d'ailleurs concrétisée par l'insertion, dans le mémoire en réclamation des 40.700.000 euros introduit par Aquiris, d'un montant de 1.850.000 euros, auquel il faut ajouter 25% de frais généraux, ce qui amène l'addition à 2.230.000 euros.

Venons-en à l'hypothèse d'une fin de contrat avec Aquiris. Quelles seraient les conséquences financières d'une telle décision ? Plusieurs dispositions prévoient une rupture anticipée du contrat, qui résultent pour l'essentiel de l'article 40 de l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics. Le paragraphe 2 précise qu'« en cas de force majeure survenant dans le chef du pouvoir adjudicateur, celui-ci peut mettre fin prématurément à la concession. Dans ce cas, le concessionnaire a droit à une indemnité [...] ». La SBGE a calculé, d'après le cahier général des charges, qu'une telle indemnité aboutirait à un montant de 246 millions d'euros.

Le paragraphe 3 précise, dans une deuxième hypothèse, que « le pouvoir adjudicateur peut également mettre fin prématurément à la concession lorsque le concessionnaire manque gravement aux obligations résultant de la

*minder dan de helft van de kostprijs van de werken die hij heeft uitgevoerd. De BMWB schat dat een dergelijke vergoeding in dit geval 110,4 miljoen euro zou bedragen.*

*Een derde mogelijkheid is dat de concessiehouder zelf het contract verbreekt. Een vooropzeg van minstens een jaar is daarbij verplicht. In dat geval moet de toewijzende overheid de concessiehouder hetzelfde bedrag betalen als in het vorige geval, dus 110,4 miljoen euro, tenzij ze besluit om de installatie niet meer te gebruiken.*

*Om de continuïteit van de dienstverlening te verzekeren, is het mogelijk dat de concessiehouder of de instelling bij wie deze geld geleend heeft, iemand aanduidt om de concessie over te nemen.*

*Kortom, er zijn drie mogelijke gevallen. Een eerste is dat het contract wordt verbroken buiten de wil van de BMWB om. Hierbij moet er sprake zijn van een onverwachte gebeurtenis, waardoor de uitvoering van het contract niet alleen moeilijker of duurder wordt, maar onder de omstandigheden onmogelijk. Zo'n gebeurtenis is er momenteel niet, maar Aquiris kan eventueel toch akkoord gaan met deze optie, omdat ze dan haar kosten terugkrijgt, plus een schadevergoeding van zo'n 25 miljoen euro, zodat Veolia sneller haar schuldenlast kan verkleinen. Als deze verbreking in onderlinge overeenstemming gebeurt, kan ook de overdracht van het zuiveringsstation aan de BMWB sereen verlopen. Die moet dan een nieuwe aanbesteding uitschrijven. Het probleem is dat de BMWB niet in staat is om de 246 miljoen euro te lenen die deze optie zou kosten.*

*De tweede optie is een verbreking wegens grove nalatigheid van Aquiris. Hierbij moet volgens bijakte 2 rekening gehouden worden met de eigenheden van het contract en de gevolgen van de nalatigheid voor de partijen en de begunstigten van de dienstverlening. Het stilleggen van de installatie kan niet zomaar worden aangemerkt als nalatigheid van Aquiris. Aquiris en de BMWB schuiven immers de zwarte piet naar elkaar door. Een college van deskundigen zal de redenen voor het stilleggen onderzoeken. Bovendien is de installatie weer opgestart en bestaat de grove nalatigheid dus niet meer. Deze optie zou de BMWB 110,4 miljoen euro kosten. Bovendien kunnen de bankiers van Aquiris het contract overnemen.*

concession tant envers le pouvoir adjudicateur qu'envers les bénéficiaires du service qu'il doit assurer. Dans ce cas, le concessionnaire a droit au paiement dans le délai d'un an, d'une indemnité correspondant à une partie, exprimée par une fraction, de la moitié du coût des travaux exécutés par ses soins [...]. L'estimation de la SBGE donne un montant de 110,4 millions d'euros.

Le paragraphe 4 prévoit une troisième hypothèse : « [...] lorsque le concessionnaire veut mettre fin prématurément à la concession, il ne peut le faire, sauf en cas de force majeure survenant dans son chef, que moyennant un préavis d'au moins un an. Dans ce cas, lorsque le pouvoir adjudicateur utilise l'ouvrage, le concessionnaire a droit au paiement dans un délai d'un an à dater du transfert de propriété, d'une indemnité calculée de la manière prévue au paragraphe 3. Aucune indemnité n'est due par le pouvoir adjudicateur lorsque celui-ci n'utilise pas l'ouvrage. ». Il s'agirait donc là aussi d'un montant de 110,4 millions d'euros.

L'avenant n° 2 et l'accord direct prévoient un mécanisme de substitution par lequel, « afin de permettre la continuité du service public objet de la concession, le concessionnaire et/ou le prêteur avec lequel celui-ci a contracté pourront proposer au concédant le remplacement du concessionnaire défaillant afin de remédier aux manquements de celui-ci et de permettre la poursuite de l'exécution du contrat de concession. ».

L'ensemble de ces dispositions permet d'envisager trois scénarios, même si certains sont très théoriques.

#### Rupture en cas de force majeure dans le chef de la SBGE

L'avenant n° 2 au contrat précise la notion de force majeure : « au sens de l'article 40, § 2 cité ci-dessus, la force majeure qui justifie la résiliation par le concédant ne peut résulter que d'un événement indépendant de la volonté de celui-ci, qu'il ne pouvait ni prévoir ni conjurer, et qui rend l'exécution de l'obligation non pas simplement plus difficile ou onéreuse, mais normalement impossible eu égard aux circonstances et aux conséquences que cet événement implique. ».

Dans l'état actuel des choses, il n'existe pas d'événement qui réponde à cette définition et

*De laatste mogelijkheid is een verbreking door Aquiris. Als Aquiris zelf het contract verbreekt, heeft het recht op 110,4 miljoen euro indien de BMWB het waterzuiveringsstation verder zou gebruiken, wat wellicht het geval zou zijn. Dit zou voor Aquiris financieel echter een slechte zet zijn.*

permette de justifier la résiliation pour force majeure. Il n'est toutefois pas exclu qu'Aquiris soit intéressé par cette solution, car la société récupérerait ses frais financiers avec en plus une indemnité de rupture de l'ordre de 25 millions d'euros. Aquiris se trouverait déchargée de tous les risques liés à l'exploitation et le groupe Veolia diminuerait son endettement sans attendre la fin de la concession. Il est donc probable que ce scénario puisse être mis en place de commun accord, en étant bien conscients que la SBGE serait alors en position de demandeur lors de la négociation. La reprise de la station se passerait donc dans des conditions assez favorables permettant à la SBGE d'organiser sereinement la reprise de l'exploitation, sachant qu'il faudrait lancer une procédure de marché public. Le problème majeur serait évidemment d'ordre financier : le montant estimé dû à Aquiris s'élèverait à 246 millions d'euros comme dit précédemment, ce qui dépasse largement les capacités d'emprunt de la SBGE.

#### Rupture pour manquements graves de la part d'Aquiris

L'avenant n° 2 précise que « pour l'application de l'article 40, § 3 [précité], la gravité du manquement qui justifie la résiliation de la concession s'apprécie en tenant compte des particularités du présent contrat ainsi que des conséquences que ce manquement est susceptible d'impliquer pour les parties et les bénéficiaires du service. ».

L'arrêt complet de la station d'épuration du 8 décembre au 18 décembre 2009 peut-il être considéré comme un manquement grave de la part d'Aquiris ? Certainement pas à l'heure actuelle, puisque la SBGE et Aquiris se renvoient la responsabilité de l'arrêt des installations et qu'un collège d'experts a été mis en place de commun accord entre les parties pour déterminer les causes de cet arrêt. D'autre part, la station d'épuration ayant été remise en service depuis le 19 décembre 2009, le manquement grave éventuel n'existe plus. Sur le plan financier, une telle rupture du contrat représenterait une dépense de 110,4 millions pour la SBGE. En outre, avant de pouvoir résilier le contrat, les banquiers d'Aquiris (Calyon) ont la faculté de mettre en oeuvre l'accord direct et de substituer à Aquiris pour la poursuite du contrat de concession.

## Rupture par Aquiris

Aquiris a la possibilité de mettre fin prématurément au contrat moyennant un préavis d'un an sauf cas de force majeure. La résiliation à l'initiative d'Aquiris lui donnerait droit au paiement par la SBGE d'une indemnité de 110,4 millions d'euros pour autant que la SBGE décide d'utiliser les ouvrages, ce qui serait vraisemblablement le cas. Toutefois, la probabilité de mise en oeuvre de cette solution est relativement faible puisqu'elle représenterait une très mauvaise opération sur le plan financier pour Aquiris.

**M. Jean-Pol Rosière, directeur général de la SBGE.-** M. du Bus de Warnaffe nous a interrogés concernant le courrier du 10 juin 2008 dans lequel il nous était signalé un problème d'accumulation de gravats dans le collecteur. À cette époque, nous étions très présents dans la station, puisque nous menions la campagne de mesures précédant l'admission provisoire.

Aquiris nous a fait parvenir un courrier, qui est une copie d'un autre courrier de son entrepreneur OTV en date du 9 mai 2008, faisant état de la présence de gravats et de dépôts de sable dans le collecteur rive gauche à trois des ouvrages d'interception : Paruck, Molenbeek et Marly. Le courrier d'OTV complétait des informations transmises par un précédent courrier d'OTV daté du 17 avril 2008. Aquiris y demandait l'intervention de la Région auprès des opérateurs en amont, pour faire cesser les pratiques d'entretien et de curage dénoncées dans la lettre d'OTV. Nous avons eu, à l'époque, des discussions avec la Ville de Bruxelles. La société y notifiait aussi son intention de réclamer la réparation du préjudice subi, sans introduire une réclamation en tant que telle.

Lorsque l'administration a reçu le courrier d'Aquiris à la fin de la période précédant l'admission provisoire, les problèmes évoqués avaient déjà été résolus : "Le fonctionnement de la station n'avait révélé aucune sorte de déféctuosité mécanique, hydraulique ou électrique, ni aucune difficulté d'exploitation. L'analyse des incidents transcrite sur le cahier de fonctionnement de la station ne fait apparaître aucun impact sur les performances de traitement", explique une lettre du 26 juin. "Ces incidents ont été résolus dans les délais les plus brefs, et leur petit nombre, ainsi que

**De heer Jean-Pol Rosière, directeur-generaal van de BMWB (in het Frans).-** *De heer du Bus de Warnaffe heeft een vraag gesteld over de brief van Aquiris van 10 juni 2008, die melding maakt van een ophoping van puin in de collector. In die periode waren we vaak in het zuiveringsstation aanwezig om metingen uit te voeren ter voorbereiding van de voorlopige oplevering.*

*Deze brief bevatte een kopie van een brief van 9 mei 2008 van de hand van OTV, een aannemer van Aquiris. OTV meldde daarin dat er zich zand bevond in de collector van de linkeroever, meer bepaald ter hoogte van Paruck, Molenbeek en Marly. Op 17 april 2008 had OTV al een brief geschreven om de nefaste impact van onderhoudswerken aan te klagen. Aquiris vroeg het gewest om een einde te stellen aan die onderhoudswerken en vroeg om de schade te herstellen, maar zei geen klacht te zullen indienen.*

*Op het moment dat de administratie de brief van Aquiris ontving, waren de problemen al opgelost. In een brief legden we uit dat er geen enkel mechanisch, hydraulisch of elektrisch defect was vastgesteld en dat er geen problemen waren die de werking van het zuiveringsstation bemoeilijkten. We baseerden ons daarvoor op een analyse van de incidenten. Dat het om kleine technische mankementen ging, die snel konden worden opgelost, wijst erop dat de installatie betrouwbaar was. Dit verklaart waarom we ons door de brief van 10 juni niet uit het lood lieten slaan.*

*De klacht van Aquiris uit oktober 2009 betref feiten uit februari en doelde op een schadevergoeding van 40.200.000 euro. We onderzochten die klacht op basis van het rapport*

leur nature, attestent de la fiabilité des installations". Nous ne nous sommes donc logiquement pas émus de ce courrier du 10 juin.

S'agissant du traitement du mémoire de réclamation d'Aquiris que nous avons reçu en octobre, il portait sur un montant de 40.200.000 euros et concernait les faits dénoncés en février 2009. L'examen de ce mémoire était conditionné par les conclusions du rapport que nous avons confié à Exlime dans le cas des mesures d'office. Entre-temps, Aquiris nous a cités devant le tribunal de première instance. Fatalement, l'examen du mémoire est également en cours sur le plan judiciaire. Nous n'y avons pas encore donné suite pour cette raison. De plus, nous devons remonter à des faits très éloignés dans le temps, étant donné - par exemple - que l'augmentation de la taille des bassins biologiques a été décidée en 2002.

Par ailleurs, à propos de la technique OVH, il convient de signaler qu'une des deux lignes fonctionne à nouveau depuis quelques jours. Le problème était lié à une accumulation des sables (ce qui ne signifie pas que l'arrivée des sables est anormale en soi). Des tests ont été effectués à l'aide d'une centrifugeuse de dessablement et ils s'avèrent très concluants. La SBGE a reçu ces informations lors d'un conseil d'administration d'Aquiris mais n'en a pas encore été avisée par courrier.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.-** Pour conclure, je souhaiterais répondre à M. Gosuin, qui m'a directement attaquée. M. Gosuin, je suis de plus en plus confortée dans l'idée que vous n'avez pas été capable de gérer le dossier de l'eau lorsque vous étiez ministre, et que vous avez fait montre d'imprudence et de légèreté en opérant certains choix. Vous avez manqué de rigueur en lisant ou en interprétant des procès-verbaux comme bon vous semblait. Je trouve cette attitude dangereuse en l'espèce. Je suis donc déçue.

Ensuite, en réponse à certaines déclarations matamoresques, je rappelle que ce gouvernement a tenté, depuis 2004, de corriger des erreurs du passé. Vous êtes à l'origine de problèmes liés à un choix qui montre ses faiblesses depuis 2008.

Nous avons déjà évoqué l'OVH, et nous y reviendrons certainement. Je me demande à

*dat we aan Exlime hadden toevertrouwd. Ondertussen dagvaardde Aquiris ons voor de rechtbank van eerste aanleg. De klacht werd ook vanuit juridisch standpunt onderzocht. Vandaar dat we niet onmiddellijk op de brief reageerden. Bovendien moeten we ver in het verleden teruggaan. De uitbreiding van de biologische bekkens dateert bijvoorbeeld uit 2002.*

*Overigens functioneert een van de twee lijnen met natte oxidatie sinds enkele dagen opnieuw. Het probleem was dat er zich te veel zand had opgehoopt – wat niet betekent dat de aanvoer van zand op zich abnormaal is. Tests met een centrifuge leverden zeer goede resultaten op. De BMWB vernam dit op een vergadering van de raad van bestuur van Aquiris.*

**Mevrouw Evelyne Huytebroeck, minister (in het Frans).- Ten slotte dien ik graag de heer Gosuin van antwoord. Mijnheer Gosuin, ik ben er steeds meer van overtuigd dat u dit dossier hebt verwaarloosd toen u minister was en dat u zelf fouten hebt gemaakt. U hebt de verslagen van de vergaderingen naar eigen goeddunken geïnterpreteerd. Ik ben teleurgesteld in u.**

*De meerderheid probeert al sinds 2004 om de problemen van de vorige regering op te lossen!*

*Ik vraag me af of het in 2001 werkelijk een verstandige keuze was om een bedrijf in te schakelen dat gebruik maakt van de natte oxidatiemethode. U had immers geen enkele garantie dat die methode geschikt is voor een groot waterzuiveringsstation dat huishoudelijk afvalwater verwerkt. Mijnheer Gosuin, het was een slechte keuze.*

nouveau s'il était vraiment prudent, en 2001, de choisir une société pour l'OVH. En effet, vous n'aviez aucune garantie, à l'époque, que l'OVH soit adaptée à une station d'une telle envergure, sur ce terrain et pour des eaux domestiques.

Était-il dès lors raisonnable de conclure un tel contrat pour l'application d'un procédé, présenté comme écologique et dont Aquiris était le seul opérateur, qui n'avait jamais été mis en oeuvre dans une station d'une telle ampleur? Votre imprudence a été fatale.

M. Gosuin, lorsque vous m'avez transféré le secteur de l'eau, vous m'avez prévenue qu'il était très risqué. Et en effet, vous vous y étiez cassé les dents. Depuis 2004, nous n'avons eu de cesse de corriger vos erreurs.

Je rappelle que, même si les travaux de la station d'épuration avaient été lancés, aucun financement n'était assuré. Nous avons dû tout construire. Vous aviez un fonds de financement pour l'eau qui s'est révélé inutilisable et qui ne permettait pas de déconsolidation. Je vous invite à relire les rapports de la Cour des comptes de 2003 et de 2006.

Par ailleurs, je n'avais reçu aucun dossier du ministre précédent pour la transposition de la directive-cadre sur l'eau. La Région bruxelloise avait d'ailleurs été condamnée par la Cour de Justice des Communautés européennes en 2005 pour non-transposition de la directive-cadre.

On peut parler de mes erreurs, mais je tiens aussi à revenir au péché originel, à cette incapacité, à cette imprudence et, aujourd'hui, au manque de rigueur.

**M. le président.**- La parole est à M. Gosuin.

**M. Didier Gosuin.**- Je souhaiterais corriger certains éléments qui viennent d'être évoqués et qui m'incitent à réclamer, par ordre du jour motivé, un audit complet, par la Cour des comptes, du fonctionnement de la SBGE. J'espère que ma demande fera l'unanimité. Dans le cas contraire, j'exercerai mon droit de parlementaire et motiverai ma requête devant ladite Cour des comptes.

Je répondrai d'abord au président de la SBGE. Les locaux font partie intégrante du marché et rien ne stipule, dans le contrat, qu'ils sont mis à la disposition de l'administration de manière

*Toen u me uw bevoegdheid overdroeg, waarschuwde u me dat de watersector een moeilijk dossier was. Sinds 2004 doe ik niets anders dan uw fouten goedmaken.*

*De bouw van het zuiveringsstation was al begonnen terwijl er nog geen zekerheid was over de financiering. Het fonds dat daarvoor was opgericht, bleek er uiteindelijk niet bruikbaar voor te zijn om technische redenen. Dat staat allemaal te lezen in de verslagen van het Rekenhof uit 2003 en 2006.*

*Bovendien had ik van de vorige minister geen enkel dossier ontvangen over de omzetting van de kaderrichtlijn Water. Het gewest was door het Europese gerechtshof trouwens veroordeeld omdat het de richtlijn niet had omgezet.*

*Ik wil mijn fouten niet verdoezelen, maar de vergissingen uit het verleden mogen evenmin worden vergeten.*

**De voorzitter.**- De heer Gosuin heeft het woord.

**De heer Didier Gosuin (in het Frans).**- *Ik wil een aantal elementen rechtzetten en vraag bij gemotiveerde motie een volledige audit van de werking van de BMWB door het Rekenhof. Ik hoop dat iedereen dit verzoek zal steunen. Zoniet zal ik mijn parlementair recht uitoefenen en mijn verzoek rechtstreeks aan het Rekenhof richten.*

*Ik zal eerst de voorzitter van de BMWB antwoorden.*

*Volgens het contract moet de concessiehouder een administratief gebouw, twee volledig uitgeruste*

occasionnelle. Il y est dit que le concessionnaire met à disposition de l'administration un bâtiment administratif de la station, deux bureaux équipés de mobilier, téléphones, ordinateurs, périphériques, imprimantes, traceurs, logiciels de bureau fixes standard, logiciels de lecture des documents remis après exécution, un local d'archives équipé de mobilier. Il est également précisé qu'Aquiris assure l'entretien de ces bureaux et le renouvellement des équipements, et que le concessionnaire met à disposition, sur demande, une salle de réunion équipée.

La réaction du président a été de dire que ces locaux étaient utilisés en cas de contrôle. Or, il nous a été confirmé que le dernier contrôle avait eu lieu le 11 septembre 2009. Je suis prêt à parier que ces bureaux seront désormais occupés ! Si un contrôle permanent avait été instauré in situ, une série d'événements ne se seraient pas produits, car des signaux d'alarme nous auraient permis de prendre les dispositions nécessaires.

Dans une mise en demeure, l'IBGE préconise désormais un monitoring préventif. Cela signifie, selon moi, une présence permanente visant à prévenir les problèmes relationnels ou techniques. Ces bureaux avaient donc leur raison d'être, et tel sera le cas à l'avenir. Pour preuve, depuis le 20 décembre, plusieurs contrôles sont effectués par semaine. Pourquoi le faire aujourd'hui et ne pas l'avoir fait par le passé ? Je persiste à croire que la SBGE a failli dans ses missions.

Quant aux expertises contradictoires, le président nous explique qu'elles n'étaient pas visées par l'article 1.2.2.17 du contrat et que le différend technique n'est apparu que le 4 février 2010, suite à un courrier.

Si vous ne vous situiez pas dans le différend technique, pourquoi avez-vous décidé, le 23 décembre 2009, d'utiliser cet article 1.2.2.17 ? Vous dites vous-même l'avoir fait le 23 octobre. Vous venez de nous dire qu'en réalité, c'est seulement depuis le 4 février 2010 que vous mettez en place un collège d'expertise contradictoire. Cela montre bien qu'il ne faut pas jouer sur les mots. Sans doute, je vous le concède, Aquiris a-t-elle tenté, comme toujours et comme le fait n'importe quelle entreprise privée, d'agir à son avantage. Le rôle de l'administration est évidemment de défendre les intérêts de la Région.

*kantoren en een archieflokaal ter beschikking van de administratie stellen. De concessiehouder is belast met het onderhoud van die lokalen en de vernieuwing van de uitrustingen en stelt op verzoek een vergaderzaal ter beschikking.*

*Die lokalen maken dus integraal deel uit van de opdracht. Het gaat niet om een tijdelijke terbeschikkingstelling.*

*Volgens de voorzitter werden die lokalen gebruikt in geval van controle. De laatste controle vond plaats op 11 september 2009.*

*In een ingebrekestelling pleit Leefmilieu Brussel voortaan voor een preventieve monitoring. Dat veronderstelt een permanente aanwezigheid om technische of contractuele problemen te voorkomen. Die kantoren hebben dus hun bestaansreden. Sinds 20 december worden er meerdere controles per week uitgevoerd. Waarom gebeurde dit niet in het verleden? Ik blijf erbij dat de BMWB haar opdracht niet naar behoren heeft vervuld. Een permanente controle ter plaatse zou heel wat problemen hebben voorkomen.*

*Volgens de voorzitter van de BMWB vielen de tegensprekelijke expertises niet onder de toepassing van artikel 1.2.2.17 van het contract en onstond het technisch geschil pas na de brief van 4 februari 2010.*

*Als dat het geval is, waarom hebt u dan op 23 december 2009 een beroep gedaan op artikel 1.2.2.17? U hebt zonet gezegd dat u eigenlijk pas op 4 februari 2010 werk bent beginnen te maken van een college van experts. We moeten niet met woorden beginnen te spelen. Overigens is het logisch dat Aquiris haar eigen belangen probeert veilig te stellen. Het is de taak van de administratie om die van het Brussels Gewest te verdedigen.*

*Er was in werkelijkheid helemaal geen bezwaar om een college van experts aan te stellen. Het beste bewijs daarvan is dat die oprichting plaatsvond op 23 december 2009. Overigens verwees de rechter naar artikel 1.2.2.17, waarin staat dat de rechtbank enkel in het spel komt om een derde deskundige aan te duiden als de twee betrokken partijen het niet eens geraken over wie dat moet zijn. Er is dus nog een probleem: u hebt getalmd met de aandoening van de experts.*

Je n'ai jamais dévié d'un pouce dans cette analyse-là.

Cela n'empêchait pas la mise en place de ce collège d'expertise, conformément au cahier des charges. La meilleure preuve en est que vous l'avez fait le 23 décembre. Une autre excellente preuve en est que, dans le jugement lui-même, le juge n'évoque pas l'article d'office. Il dit - je le cite de mémoire - que cela figure dans votre contrat. Il cite l'article 1.2.2.17, qui stipule que vous pouvez le faire. Il dit qu'il ne faut revenir devant lui que si les parties sont incapables de s'entendre sur le troisième expert. Dans ce cas, il y aurait litige. Le deuxième problème est donc que vous avez tardé à mettre en place l'expertise contradictoire. Vous auriez dû le faire, des différends existaient et vous deviez utiliser ce levier. La SBGE ne l'a pas fait.

J'en viens au constat relatif aux gravats. Je confirme que ce problème n'existe pas depuis octobre 2008, mais depuis avril 2008. Les problèmes de gravats sont connus. On écrit. On n'obtient pas de réponse, mais la ministre me confirme qu'il y a un problème. En octobre 2008, on écrit à Vivaqua et à la Ville de Bruxelles. Ce n'est qu'en décembre 2009 que l'IBGE met ses sociétés publiques en demeure de répondre au problème de la présence de gravats dans les égouts.

Est-ce une faute dans le chef de l'IBGE ? L'IBGE était-il informé par la SBGE des échanges que la ministre a eus ? S'il s'agit de la ministre, l'IBGE, parastatal de type A, doit être informé. Si c'est le cas, alors l'IBGE a tardé à mettre en demeure. Sinon, c'est vous qui avez été en défaut d'informer l'IBGE. Ce n'est finalement que quatorze mois après que l'IBGE a réagi à ce problème de gravats.

La question des structures permanentes de contrôle me préoccupe également. M. le président de la SBGE, vous essayez de nous expliquer qu'en réalité, c'est le rapport de la Cour des comptes qui en fait état. Vous citez les courriers de 2005 et 2006 et mentionnez qu'entre-temps, la SBGE a été créée. Au fond, pour vous, la SBGE jouerait le rôle de structure permanente de contrôle.

Je sais que je manque totalement de rigueur, mais je voulais tout de même lire le rapport de la Cour des comptes de septembre 2009, bien postérieur à la création de la SBGE. Je cite : "la Cour regrette à

*Er zijn sinds april 2008 problemen met puin en de minister is daarvan op de hoogte. Op brieven daarover krijgen wij geen antwoord maar de minister bevestigt dat er een probleem is. In oktober 2008 worden deze problemen schriftelijk aangekaart bij Vivaqua en de Stad Brussel, maar pas in december 2009 stelt Leefmilieu Brussel een aantal overheidsinstanties in gebreke om iets te doen aan het puin in de riolen.*

*Als de BMWB Leefmilieu Brussel tijdig inlichtte over de problemen en de brieven die de minister schreef, dan heeft Leefmilieu Brussel getalmd met de ingebrekestelling. In het andere geval ligt de schuld bij de BMWB, die Leefmilieu Brussel op de hoogte had moeten brengen.*

*Ik maak me ook zorgen over de permanente controle. De voorzitter van de BMWB stelde dat de BMWB de facto deze permanente controle waarneemt en verwees naar het verslag van het Rekenhof en de correspondentie in 2005-2006.*

*Ik heb het verslag van het Rekenhof van september 2009 gelezen. Daarin staat letterlijk dat het Rekenhof betreurt dat er geen permanent controleorgaan is opgericht. U zult niet ontkennen dat het Rekenhof in 2009 op de hoogte was van het bestaan van de BMWB.*

*Misschien moet de voorzitter van de BMWB het Rekenhof dan maar eens meedelen dat zijn instelling dienst doet als permanent controleorgaan. Dat zou een bijkomend argument zijn voor een audit door het Rekenhof.*

*De BMWB is autonoom. Dat is noodzakelijk om haar uit de consolidatieperimeter te houden, maar maakt het voor het parlement moeilijker om toezicht uit te oefenen op de instelling. Eens te meer is dit een argument om het Rekenhof het verloop van de gebeurtenissen grondig te laten controleren, conform het amendement op artikel 4 § 4 van de ordonnantie dat ik zal indienen.*

*Mevrouw de minister, in tegenstelling tot wat u beweert, geef ik geen eigen draai aan de teksten, maar lees ik gewoon wat er staat. Iedereen kan dat doen. Als u beweert dat in de notulen van 22 september 2009 niets staat dat een risico van sluiting doet vermoeden, bent u te kwader trouw. Dit document is heel duidelijk over de*

cet égard que la Région n'ait pas donné de suite concrète à la recommandation qu'elle avait faite en 2006 au sujet de la création d'une structure permanente de contrôle ou d'avis pour accompagner l'évolution du contrat de la concession et ce, malgré la réponse favorable de la ministre chargée de l'Environnement". Ceci signifie qu'en 2009, la Cour des comptes savait très bien que la SBGE existait. Vous n'allez pas le nier.

Malgré cela, elle estime que vous ne rencontrez pas l'objectif de structure permanente. Puisque vous me tendez la perche, ce serait une motivation pour interpeller la Cour des comptes et lui dire qu'ici, en commission, j'ai entendu le président de la SBGE dire que c'est la SBGE qui fait office de structure permanente de contrôle, alors que dans le rapport de septembre 2009, vous estimez qu'il faut une structure permanente de contrôle supplémentaire. Ce serait une motivation supplémentaire pour réclamer un audit de la Cour des comptes.

J'en viens au caractère confidentiel et au débat sur la confidentialité, qui a été initié au nom de l'autonomie de la SBGE. Je ne la nie pas, mais c'est évidemment le problème. Je sais très bien que, quel que soit le cas de figure, n'importe quel ministre aurait été confronté à cette difficulté. Pour sortir du périmètre de consolidation, il faut donner une certaine autonomie ! C'est un des premiers principes. Personne n'aurait échappé à cette obligation d'autonomie, et donc de difficulté pour le parlement d'exercer un contrôle en profondeur sur les institutions qu'il a créées. C'est un argument supplémentaire pour demander à la Cour des comptes, conformément à l'article 4 §4 de l'ordonnance - suite à l'amendement que j'ai fait adopter - , d'exercer un contrôle complet à la suite des événements qui se sont produits.

Enfin, je terminerai, Mme la ministre, sur les appréciations que vous portez à mon égard. Vous dites que je manque de rigueur. Je n'interprète aucun texte. Tous les textes qui ont été en ma possession ont été intégralement transmis. Dès lors, celles et ceux qui ont eu ces textes avaient la capacité de les lire. Si, à la relecture du procès-verbal du 22 septembre 2009, vous trouvez qu'il n'y a rien qui attire l'attention ou fait craindre le risque d'une fermeture, et si vous estimez que je manque de rigueur, vos propos manquent alors de

*moelijkheden tussen de BMWB en Aquiris. Ik heb altijd alle gegevens bezorgd aan wie erom vroeg en geen zaken uit hun context gehaald.*

*De keuze van de toenmalige Brusselse regering, waarin ik de bevoegde minister was, werd in eerste instantie goedgekeurd door het Vlaams Gewest, nadien tweemaal door de Raad van State en ten slotte door het Rekenhof, dat de keuze aanmoedigde voor een langdurige en autonome methode die het volume van het afval aanzienlijk vermindert.*

*Het Rekenhof vond het dossier goed voorbereid. Overigens was het niet het kabinet, maar de administratie die de aanbesteding uitschreef, na gunstige adviezen van de inspectie van Financiën. U vond blijkbaar niet dat de administratie gefaald had toen u haar de hoogste functies binnen de BMWB toevertrouwde.*

*Om financiële redenen was en is er geen andere optie dan dit soort partnerschap. De voorzitter van de BMWB heeft dat impliciet toegegeven toen hij drie theoretische mogelijkheden overliep en vaststelde dat die het gewest teveel zouden kosten.*

*Wat gisteren niet mogelijk was, is het zeker niet vandaag!*

*U hebt kritiek op mijn keuze voor natte oxidatie, maar dit systeem is niet de oorzaak van de sluiting van het zuiveringsstation aangezien de installatie zich stroomafwaarts van het station bevindt. Zelfs als het natte-oxidatiesysteem niet functioneert, kan de waterzuivering voortgaan. Er is wel een probleem met de slibverwerking. Oorspronkelijk was het helemaal niet de bedoeling dat het slib zou worden verbrand.*

*Het Rekenhof bevestigt in zijn verslag 2009 dat het systeem werkt, op het probleem met het zand na. De vraag is of Aquiris een fout heeft gemaakt bij het ontwerp van de installatie. Dat moet het onderzoek uitwijzen. Als dat het geval is, moet Aquiris betalen. Als Aquiris daarentegen gelijk heeft wat het zandprobleem betreft, moet het gewest betalen.*

*Op 11 maart 2008 hebt u er tijdens een bezoek van de koning zelf op gewezen dat de slibverwerking via natte oxidatie geurhinder vermijdt en dat het station autonoom voorziet in 15% van zijn*

bonne foi. Relisez ! Si vous le souhaitez, je peux redistribuer ce procès-verbal du 22 septembre ; il est éloquent quant aux problèmes qui existent entre la SBGE et Aquiris. Ce sont le juge et les experts qui détermineront, en termes techniques, les responsabilités des uns et des autres. En tout état de cause, je ne me permets jamais de faire une interprétation en sortant une phrase de son contexte. J'ai toujours transmis intégralement les éléments à tous ceux qui souhaitaient les obtenir.

Enfin, je constate que le choix a d'abord été validé par le partenaire politique qu'est la Région flamande. Le gouvernement flamand a validé le choix et la décision qui a été prise par le gouvernement bruxellois de l'époque, dont j'étais le ministre instrumentant. Ensuite, par deux fois, le conseil d'État a validé ce choix. Enfin, la Cour des comptes, dans son rapport de 2003, dit que l'analyse des offres s'avère logique et cohérente dans un contexte de restriction européenne en matière d'élimination des déchets. Elle privilégie à juste titre une méthode pérenne et autonome qui réduit considérablement les volumes des déchets.

Donc, la Cour des comptes estime que le dossier était bien préparé. Ce n'est d'ailleurs pas le cabinet qui a initié ce marché, parce que je ne me le serais jamais permis, mais l'administration, sur la base d'avis favorables de l'inspection des finances. Je pense que l'administration a fait un bon travail. C'est aujourd'hui votre administration et vous n'avez pas jugé que cette administration avait failli dans cette tâche, puisque vous lui avez donné les plus hautes fonctions à la gestion de la SBGE. C'est que donc ce dossier a été bien traité.

Il l'a été dans un certain contexte financier. Il faut être populiste pour prétendre qu'il y avait d'autres solutions que de recourir à ce type de partenariat sur le plan financier ! J'attends toujours de voir des solutions alternatives. Il n'y a pas de solution alternative dans ce contexte budgétaire ! Le président de la SBGE l'a d'ailleurs implicitement dit lorsqu'il a présenté les trois cas de figure, tout en disant qu'on ne pourrait pas les activer parce que cela poserait un problème considérable pour la Région en termes de coûts.

S'il y a un problème de coût aujourd'hui, il y en avait certainement un hier ! Je ne vois pas ce qui permettrait de dire que la situation était financièrement meilleure hier qu'aujourd'hui, et

*elektriciteitsbehoefte.*

*Het is gemakkelijk om de geschiedenis te herschrijven. Bij de inhuldiging vond u het een fantastisch systeem, maar nu er een technisch probleem is, verwijt u uw voorgangers een gebrek aan voorzichtigheid. Een dergelijke houding strekt u niet tot eer.*

*In 2005 heeft de Europese Commissie het gewest veroordeeld voor niet-omzetting van de Europese richtlijn. Tijdens de vorige legislatuur was er een ontwerp van ordonnantie ingediend om die richtlijn om te zetten, maar de olijboomcoalitie heeft dat ontwerp verworpen omdat het een bepaling bevatte die tot doel had alle betrokken instanties bij het waterbeleid te laten samensmelten. U hebt ervoor gekozen om hen gescheiden te houden, met alle problemen van dien.*

*(Rumoer)*

dans quelle mesure cela vous interdirait aujourd'hui de faire ce qu'on ne pouvait pas faire hier !

Vous critiquez mon choix d'un système OVH, en affirmant qu'il était imprudent. Je voudrais cependant rappeler que, sur le plan technique, l'OVH n'est pas la cause de la fermeture. Ce n'est pas parce que l'OVH ne fonctionne pas que la station d'épuration ne fonctionne pas. Le système OVH est en aval et non en amont de la station. Il se pose néanmoins un problème de coût et d'élimination des boues. Lorsqu'on a passé ce contrat, ce n'était pas pour éliminer ces boues dans un incinérateur. J'ai toujours tenté de privilégier les voies qui visaient à écarter l'incinération.

Je constate que dans son rapport de 2009, à la page 21 qui parle du traitement des boues, la Cour des comptes atteste que le système fonctionne, si ce n'est le problème des sables. La question est de savoir si c'est une erreur de conception dans le chef d'Aquiris. C'est l'expertise qui le déterminera. Dans ce cas, ce sera à Aquiris de payer, parce qu'il a promis un système et qu'il aura l'obligation légale de le financer. Si, par contre, Aquiris a raison sur la question des sables, ce sera à nous de payer. Il n'y a pas là de responsabilité politique ou administrative.

Je voudrais cependant m'inscrire en faux quant à cette absence de prudence. Le 11 mars 2008, vous disiez devant le roi que vous teniez "seulement à souligner les éléments de pointe, comme le traitement des boues selon le procédé d'oxydation par voie humide qui évite les fumées incommodantes, mais aussi la production par la station elle-même de 15% de ses besoins en électricité. Notons enfin qu'aucune odeur ne s'échappe du site".

C'est facile de réécrire l'histoire, mais lorsque vous êtes devant le roi, vous trouvez que c'est merveilleux et que ce procédé est superbe, et aujourd'hui, alors qu'il y a un problème technique, vous évoquez l'absence de prudence de vos prédécesseurs. Ce n'est pas une position de défense qui vous honore.

Enfin, vous dites que vous n'aviez rien en termes de transposition. Et vous avez effectivement subi une condamnation en 2005. Je ne comprends pas que vous n'ayez rien reçu. Sous le précédent

gouvernement, un projet d'ordonnance avait été déposé, qui transposait la directive, mais qui n'agréait pas l'olivier en gestation, en proposant le regroupement de l'ensemble des intervenants de la politique de l'eau, à savoir Vivaqua et la Région.

Vous n'en avez pas voulu et avez préféré dissocier les différents acteurs. Or, on voit les problèmes que l'on pourrait avoir aujourd'hui dans l'acheminement des eaux usées qui sont de la responsabilité de Vivaqua et de l'IBDE. Cela figure dans les annales de la chancellerie, puisque ce projet a été déposé, mais a été refusé par l'olivier en gestation, qui n'en voulait pas.

*(Rumeurs)*

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.-** Enfin ! Soyez honnête !

**M. Didier Gosuin.-** Je le suis !

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.-** La COBRU y était également !

**M. Didier Gosuin.-** Cela a même fait l'objet d'une conférence dont je ne me rappelle plus le nom.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.-** C'était la COBRU, j'étais présente.

**M. Didier Gosuin.-** À cette occasion, la proposition mise sur la table avait été refusée.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.-** M. Daniel Ducarme n'était-il pas présent ?

**M. Didier Gosuin.-** Absolument ! Ne riez pas ! Vous reconnaissez donc qu'auparavant, nous avions une proposition politique de transposition. Vous n'en avez pas voulu et c'est votre droit.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.-** Vous n'êtes jamais arrivés à un accord ! Le gouvernement de l'époque était dirigé par M. Daniel Ducarme. On peut refaire l'histoire, mais cette réunion a eu lieu dans la salle d'en bas et je me souviens même où j'étais assise.

**M. Didier Gosuin.-** Il n'y a pas eu d'accord au sein

**Mevrouw Evelyne Huytebroeck, minister** *(in het Frans).- Vertel toch de waarheid!*

**De heer Didier Gosuin** *(in het Frans).- Dat doe ik.*

**Mevrouw Evelyne Huytebroeck, minister** *(in het Frans).- U ziet de COBRU over het hoofd.*

**De heer Didier Gosuin** *(in het Frans).- Er heeft zelfs een conferentie plaatsgevonden, waarvan ik de naam ben vergeten.*

**Mevrouw Evelyne Huytebroeck, minister** *(in het Frans).- Dat was de COBRU. Ik was erbij.*

**De heer Didier Gosuin** *(in het Frans).- Het voorstel dat toen ter sprake kwam, werd verworpen.*

**Mevrouw Evelyne Huytebroeck, minister** *(in het Frans).- Was Daniel Ducarme niet aanwezig?*

**De heer Didier Gosuin** *(in het Frans).- Uiteraard. U erkent dus dat er een voorstel op tafel lag, maar u wou er niet van weten. Dat is uw goed recht.*

**Mevrouw Evelyne Huytebroeck, minister** *(in het Frans).- U hebt nooit een akkoord bereikt! Daniel Ducarme was destijds minister-president. Ik was aanwezig op die vergadering, ik weet zeer goed wat er is gebeurd.*

**De heer Didier Gosuin** *(in het Frans).- De*

du gouvernement.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.-** Il s'agissait de votre gouvernement !

**M. Didier Gosuin.-** Mais bien entendu ! Parce que le PS ne le voulait pas et que les autres partenaires du futur olivier ne le voulaient pas lors de la COREE.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.-** Mais non !

**M. Didier Gosuin.-** Si vous le souhaitez, nous irons consulter ensemble les journaux de l'époque ! Ne réécrivons pas l'histoire !

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.-** Rappelez M. Daniel Ducarme ; il s'en souvient bien.

**M. Didier Gosuin.-** Peu importe ! Le texte a été déposé à la chancellerie et vous pouviez donc en disposer donc pour tous les éléments. De surcroît, à titre personnel, je l'ai déposé sous forme de proposition dès juillet 2004. Cette proposition a été prise en considération au sein de cette commission.

Il est donc incorrect de dire qu'il n'y avait pas de texte. Ce texte existait bel et bien, non seulement au sein du gouvernement, mais également dans les archives du parlement puisque nous l'avions déposé.

Soit. Ceci n'est que de la petite histoire.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.-** Vous en faites pourtant un grand show !

**M. Didier Gosuin.-** Je ne fais que répliquer à votre discours. Vous avez ponctué votre réponse et terminé votre intervention de cette manière. Vous m'autoriserez donc, en tant que parlementaire, de terminer de la même manière sur la base de vos déclarations. Je ne vous ai pas interrompue, je vous saurais gré de ne pas m'interrompre non plus.

Je réfute ce positionnement qui est de renvoyer les responsabilités à 2002 ou 2003. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un contexte difficile. Difficile, il l'a été toujours été et le sera encore, car

*regering heeft geen akkoord bereikt.*

**Mevrouw Evelyne Huytebroeck, minister (in het Frans).-** *Het was wel uw regering!*

**De heer Didier Gosuin (in het Frans).-** *Uiteraard. De PS en de rest van de partners van de toekomstige olijfbomcoalitie wilden er niet van weten toen de Conferentie over de Staatshervorming (COSTA) bezig was.*

**Mevrouw Evelyne Huytebroeck, minister (in het Frans).-** *Dat is niet waar.*

**De heer Didier Gosuin (in het Frans).-** *U moet de geschiedenis niet trachten te herschrijven!*

**Mevrouw Evelyne Huytebroeck, minister (in het Frans).-** *Vraag het aan Daniel Ducarme, die weet het nog goed.*

**De heer Didier Gosuin (in het Frans).-** *Er bestond een tekst van het voorstel. Ik heb het voorstel trouwens opnieuw ingediend in juli 2004, deze commissie heeft het in overweging genomen. Er ligt dus wel degelijk een tekst klaar. Maar goed, dat is niet zo belangrijk.*

**Mevrouw Evelyne Huytebroeck, minister (in het Frans).-** *U maakt er nochtans veel poeha over.*

**De heer Didier Gosuin (in het Frans).-** *Ik dien u enkel van antwoord.*

*Ik vind het een beetje gemakkelijk om uw verantwoordelijkheid van u af te schuiven en te beweren dat het probleem in 2002 of 2003 is ontstaan. Dit is geen gemakkelijke situatie en daarom is er een sterke overheidspartner nodig.*

*Ik wil de BMWB niet door het slijk halen; het gaat me er om dat deze instantie momenteel de middelen niet heeft om haar opdrachten naar*

les enjeux sont complexes et très coûteux. Il est donc indispensable d'avoir un partenaire public le plus fort possible.

Je ne jette pas l'opprobre sur la SBGE, mais relève simplement que, sans doute, la SBGE n'a pas les moyens suffisants aujourd'hui pour assumer ses tâches. D'ailleurs, je risque de le prouver dans les semaines qui viennent au travers d'autres dossiers, d'autres problèmes où l'on rencontre un certain nombre de difficultés.

Il faudra donc mener une réflexion plus large afin de rendre la SBGE plus efficace, plus capable et plus armée, afin qu'elle puisse lutter à armes égales avec des partenaires privés qui disposent d'importants moyens et qui poursuivent les intérêts que l'on connaît.

**M. le président.-** La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe.-** Madame la ministre, je voudrais vous remercier tous les trois pour vos informations, et je tiens aussi à vous dire combien il importait de pouvoir entendre les points de vue respectifs de MM. Debry et Rosière. Un regard neuf sur ce dossier est maintenant jeté. En effet, cela faisait plusieurs semaines que nous nous interrogeons sur le rôle précis de la SBGE et sur les raisons pour lesquelles elle répondait tardivement à nos questions.

En tout cas, vos explications nous permettent de mieux comprendre la qualité de vos investissements et votre souci de bien faire, à tout le moins. Et ce, en dépit de la persistance de certaines questions majeures.

Avant de développer mon propos, je voudrais d'abord revenir sur une critique qu'a formulée notre collègue Didier Gosuin à l'égard de la ministre. Il a commencé son interpellation en disant qu'il regrettait le procédé qui consistait à reconnaître une erreur avec un effet retard. Je trouve que ce raisonnement est dangereux à double titre. D'abord, si nous le suivions, cela signifierait qu'un responsable politique n'aurait pas le droit de changer d'avis, de prendre le recul nécessaire pour apprécier la situation avec quelques nuances. Un vieux dicton dit: "Errare humanum est, perseverare diabolicum". En l'occurrence, nous avons pu apprécier cette nuance majeure qui a été

*behoren uit te voeren. Ik vrees dat dit ook in andere dossiers nog duidelijk gaat worden.*

*We moeten er dan ook voor zorgen dat de BMWB efficiënter wordt, zodat ze met gelijke middelen de strijd kan aangaan tegen privé-instanties.*

**De voorzitter.-** De heer du Bus de Warnaffe heeft het woord.

**De heer André du Bus de Warnaffe** *(in het Frans).*- *Het is goed dat de heer Debry en de heer Rosière hun standpunten hebben kunnen verwoorden. Dat werpt een nieuw licht op de zaak. We stellen al weken vragen over de exacte rol van de BMWB en over de redenen waarom die instantie zoveel tijd nodig heeft om onze vragen te beantwoorden.*

*Dankzij uw uitleg weten we tenminste waarin u investeert en dat u inspanningen doet om de zaken recht te trekken. Al blijven er wel grote vragen overeind.*

*Ik wil nog even terugkomen op een punt van kritiek van de heer Gosuin. Hij betreurde dat minister Huytebroeck haar fout pas laat heeft erkend. Ik vind dat een gevaarlijke redenering. Het zou betekenen dat een minister niet het recht heeft om van mening te veranderen. Missen is nochtans menselijk. Ik apprecieer het mea culpa van minister Huytebroeck. Ze is niet om strategische redenen naar Kopenhagen vertrokken, maar uit trouw aan haar eigen overtuigingen.*

*Ik denk dat de bevolking het apprecieert dat beleidsverantwoordelijken hun fouten toegeven.*

*Mevrouw Huytebroeck, u verwees naar de problemen waarmee Aquiris kampt. Uw hypothese bestaat erin dat Aquiris ernstige technische*

apportée par la ministre. Ce n'est ni par duplicité ni souci stratégique qu'elle était partie à Copenhague, mais par fidélité à un engagement fondé sur des convictions qui lui sont propres.

Ensuite, je crois que la population, et je le dis sans intention populiste, apprécie également que des responsables puissent rectifier leur point de vue et admettre des manquements. Cela fait partie d'une éducation citoyenne.

Mme la ministre, dans votre exposé, vous avez fait état de la situation d'Aquiris à travers les difficultés qu'elle connaît depuis un an et demi. Vous avez aussi livré une hypothèse, qu'Arnaud Pinxteren avait déjà exprimée, selon laquelle la stratégie d'Aquiris serait celle d'une société endurant de vrais problèmes techniques, mais qui tente de faire porter le chapeau à son partenaire, la SBGE et donc la Région, en instrumentalisant d'une façon ou d'une autre la question des débris qui encombrant les collecteurs, question préoccupante en termes de sécurité.

Vous soutenez cette thèse, et MM. Debry et Rosière tiennent explicitement le même propos. À ce stade-ci, seule une expertise contradictoire nous permettra d'avancer et de comprendre. Toute supputation ou tout raisonnement complémentaire sont donc vains.

Quant au fond, il s'agit davantage d'intuition et de conviction. Un problème de traitement OVH se pose de fait. Il semblerait qu'il soit à moitié résolu grâce à la centrifugeuse. Mais il y a aussi un réel problème de communication entre les parties, et il faut le reconnaître. Un troisième problème se pose encore. C'est celui de l'état de notre réseau d'égouttage, qui délivre des effluents posant manifestement question.

Quelle direction allons nous prendre pour résoudre ces trois problèmes ? Je plaide pour des solutions de sagesse, car il ne s'agit nullement de clouer telle ou telle personne au pilori. Il y va de l'intérêt de la Région, des Bruxellois et de la société Aquiris, qui investit dans la recherche de méthodes performantes qui peuvent représenter un réel avantage écologique. Toutes les parties ont donc intérêt à poursuivre leur partenariat dans le cadre d'une discussion respectueuse, et non par avocats interposés.

*problemen heeft proberen af te wentelen op de BMWB en bijgevolg op het Brussels Gewest, en dat het probleem met het puin slechts een voorwendsel was.*

*De heren Debry en Rosière delen dit standpunt. Enkel een tegensprekelijk onderzoek kan de kwestie ophelderen.*

*Er blijkt een probleem te zijn met de natte oxidatie, dat de centrifuge al voor de helft zou oplossen. Er is echter ook een reëel probleem met de communicatie tussen de partijen. Ten slotte is er een probleem met de Brusselse riolering.*

*Hoe wilt u deze problemen oplossen? Het gaat er niet om deze of gene aan de schandpaal te nagelen. Het is goed dat Aquiris blijft zoeken naar methodes die een ecologisch voordeel bieden. Het gewest, Aquiris en de Brusselaars hebben er alle belang bij om hun partnerschap voort te zetten via een respectvolle discussie.*

*Ordres du jour – Dépôt*

**M. le président.-** En conclusion des interpellations, deux ordres du jour ont été déposés.

Un ordre du jour motivé, déposé par M. Didier Gosuin, Mme Sophie Brouhon, Mme Jacqueline Rousseaux, Mme Béatrice Fraiteur et, rédigé comme suit :

« Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,

- Ayant entendu les interpellations adressées à Madame Evelyne Huytebroeck, ministre, par Monsieur Didier Gosuin concernant « les actions et décisions judiciaires relatives à la station d'épuration de Bruxelles-Nord », et par Monsieur André du Bus de Warnaffe concernant « le climat relationnel entre les institutions régionales et Aquiris »;

- Ayant entendu la réponse du Gouvernement;

- Vu la fermeture d'un des collecteurs de la station d'épuration Nord par Aquiris le 25 novembre 2009;

- Vu la fermeture totale de la station le 8 décembre 2009;

- Vu le conflit qui oppose Aquiris, exploitant de la station, et la Région bruxelloise;

- Vu les conséquences environnementales de la fermeture du collecteur sur le traitement des eaux et les écosystèmes;

Demande :

- à la Cour des Comptes un audit complet de la SBGE.

*Moties - Indiening*

**De voorzitter.-** Naar aanleiding van de interpellaties werden twee moties ingediend.

Een gemotiveerde motie, ingediend door de heer Didier Gosuin, mevrouw Sophie Brouhon, mevrouw Jacqueline Rousseaux en mevrouw Béatrice Fraiteur, die luidt als volgt:

« Het Brussels Hoofdstedelijk Parlement,

- Gehoord hebbende de interpellaties van de heer Didier Gosuin tot mevrouw Evelyne Huytebroeck, minister, betreffende « rechtsvorderingen en gerechtelijke beslissingen betreffende de waterzuiveringsinstallatie Brussel-Noord », en van de heer André du Bus de Warnaffe betreffende « de relaties tussen de gewestelijke instellingen en Aquiris »;

- Gehoord hebbende het antwoord van de Regering;

- Gelet op het afsluiten van een van de hoofdriolen van het zuiveringsstation Noord door Aquiris op 25 november 2009;

- Gelet op het feit dat het station op 8 december 2009 volledig werd stilgelegd;

- Gelet op het conflict tussen Aquiris, exploitant van het station, en het Brussels Gewest;

- Gelet op de leefmilieugevolgen van het afsluiten van de hoofdriool voor de behandeling van het afvalwater en de ecosystemen;

Verzoekt :

- dat het Rekenhof een volledige doorlichting maakt van de BMWB.

Un ordre du jour pur et simple est déposé par Mme Olivia P'tito Mme Ampe, MM. Ahmed El Ktibi, Arnaud Pinxteren, Ahmed Mouhssin, André du Bus de Warnaffe, Mmes Els Ampe, Brigitte De Pauw et Annemie Maes.

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu lors de la prochaine séance plénière.

\_\_\_\_\_

Een eenvoudige motie werd ingediend door mevrouw Olivia P'tito, de heer Ahmed El Ktibi, de heer Arnaud Pinxteren, de heer Ahmed Mouhssin, de heer André du Bus de Warnaffe, mevrouw Els Ampe, mevrouw Brigitte De Pauw en mevrouw Annemie Maes.

Over deze moties zal tijdens de volgende plenaire vergadering worden gestemd.

\_\_\_\_\_